

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature;

J U I N 1758.



A LUXEMBOURG;
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LVIII.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire & Examineur*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Niceron, Barnabite, à présent 44 vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué : Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie; 18 vol. : & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8° : nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

JUIN 1758.

ARTICLE PREMIER.

Contenant une observation Chirurgicale intéressante, faite par le Sieur LOÛRS, Maître en Chirurgie à Verdun-sur-Meuse, Juré du Roi, & Aide-Major de l'Hôpital Militaire de la même Ville.

MR. Nicolas Casimir de Rancé, ancien Capitaine Prévôt-Royal, & Chef de Police de la Ville & Prévôté d'*Etain* en Lorraine, résident actuellement à *Verdun*, âgé de 59 ans, avoit depuis 20 ans

une Hernie en l'aîne droite *, qui étoit de la grosseur d'un œuf de poule, laquelle n'avoit jamais été réduite, & ne lui avoit causé aucun accident; il fut attaqué le 5. Janvier 1758 à 9 heures du soir de douleurs très-vives dans tout le bas-ventre; particulièrement dans l'aîne où étoit la Hernie, avec des vomissemens violents & continuels. A 2 heures après minuit un Maître Chirurgien de la Ville fut appelé avec un Medecin. Après avoir examiné la maladie, ils jugerent qu'il y avoit un étranglement à la partie herniere qui causoit tous ces accidents: Ils n'épargnerent rien pour en faciliter la réduction. Non-obstant tous les secours que l'art & l'expérience leur avoient indiqués, les accidens ne firent qu'augmenter; le bas-ventre s'enflamma, devint fort tendu & très-douloureux dans toutes ses régions, vomissant jusqu'aux matières fecales, avec une fièvre aiguë. Le malade resta dans cet état jusqu'au 15. du même mois. Le Médecin & le Chirurgien pensoient qu'il y avoit mortification à la hernie & aux autres parties du bas-ventre, qui alloit causer infailliblement la mort du malade.

Le Medecin avoit proposé l'opération du bubonocelle le quatrième jour de la maladie. Le malade ne voulut pas s'y soumettre, espérant qu'il pourroit guérir sans s'exposer aux douleurs des incisions. Je fus mandé ledit jour 15 à deux heures après midi pour voir le malade, que je trouvai dans l'état le plus fâcheux, & dans le danger le plus éminent. Après avoir bien examiné les causes de sa maladie, je remarquai

* Le mot de Hernie est une descente de l'intestin, ou de l'épiploon dans l'aîne ou ailleurs.

marquai véritablement une hernie avec étrangement, sans néanmoins aucunes marques de gangrene; je proposai deux moyens pour le tirer de ce mauvais état. Le premier étoit un topique pour tenter la réduction de la hernie qui m'avoit réussi en beaucoup d'occasions. Le second étoit de faire l'opération si le premier ne réussissoit pas. J'appliquai le topique que je levai le 16. à 7 heures du matin, lequel n'avoit produit d'autre effet que celui de détendre passablement le bas-ventre. La hernie & les autres accidents restèrent dans le même état; ce qui me fit soupçonner que c'étoit une épiplocelle, ou une entéroépiplocelle; parce que si elle eût été entérocelle seule, l'intestin se seroit réduit par l'application de mon topique, à moins qu'il n'eut été adhérent aux parties voisines.

Toute cette journée se passa de même que les précédentes. Le malade me dit plusieurs fois avec empressement de lui faire l'opération. Le 17. à 7 heures du matin, les parents demandèrent une Consultation de tous les Médecins & Chirurgiens de la Ville, qui fut faite à 11 heures. L'opération y fut décidée, après avoir fait le pronostique à la famille, que la mort du malade étoit sûre & prochaine sans l'opération, & qu'en la faisant il pourroit guérir. Je la fis donc à deux heures après midi du même jour sous les yeux des Consultans. Après avoir découvert le sac hernier, je trouvai un autre sac ou kiste, dans lequel étoit enfermée une portion de l'épiploon. Ce kiste n'avoit aucunes attaches avec les parties contenantes, ni contenuës; il étoit fait d'une partie de l'épiploon qui s'étoit rendu membraneuse par la

longueur du tems, & formoit une bourse qui logeoit dans son fonds cette portion de l'épiploon, qui serroit à son entrée ce qui restoit dans la capacité, comme s'il y eut eu des cordons à cette bourse, & c'est ce qui faisoit l'étranglement; car il n'y en paroissoit point de la part de l'anneau qui me permit d'introduire mon doigt indice dans l'abdomen. Après l'avoir quelque peu dilaté avec les ciseaux, & la ligature faite à la partie restante de l'épiploon, je la coupai proche le kiste avec le bistouri: il en sortit un peu de pus enfermé dans le kiste.

L'opération fut achevée à la satisfaction du malade & des spectateurs; les principaux accidents cessèrent à l'instant, mais l'inflammation & la tension du bas-ventre continuèrent avec des nausées fréquentes.

Le 18. l'appareil fut levé à la même heure, tout fut trouvé en bon état, la fièvre ayant beaucoup diminuée. La tension & l'inflammation étant toujours la même, les saignées furent réitérées, avec l'application des remèdes convenables sur tout le bas-ventre pendant huit jours que ces accidents ont durés, qui enfin se terminèrent par un épanchement considérable de pus dans la capacité qui surprit le malade, & augmenta sa crainte.

Ce pus prit tout de suite son issuë par la playe pendant la nuit. Le 24. à 7 heures du matin je fus voir le malade à mon ordinaire, qui me fit part de sa surprise. J'ouvris le lit, je vis effectivement le malade baigner dans une quantité de pus noirâtre, fétide & répandant une odeur cadavereuse; je le rassurai en lui disant que c'étoit sa guérison: je le pansai à l'instant. Le pus continua à sortir avec une telle abondance,

dance, que je fus obligé de le panser trois fois par jour.

L'écoulement de ce pus a cessé en 3 jours, à la fin desquels le ventre a été rétabli dans son état naturel. Le malade a recouvré le sommeil, la tranquillité, l'appétit, la santé, & une guérison radicale, dans l'espace d'un mois après l'opération.

Cette opération lui a procuré un double avantage: le premier est d'avoir été guéri de sa hernie, & le second d'avoir donné issuë au moins à quatre pintes de pus, qui auroit fait périr le malade s'il n'eut point trouvé de conduit pour s'écouler. *Signé*, Louis.

Guéri de la maladie ci dessus, *Signé* de RANCE.

Je soussigné certifie, que le présent Mémoire est sincère & véritable. A Verdun ce 9. Mars 1758. *Signé* VAILLAN, Docteur en Médecine.

Chacun sçait que la Hernie n'est que trop commune; mais chacun ne sçait pas qu'elle est très-dangereuse même mortelle quand elle est accompagnée des accidents énoncés au présent Mémoire, quand même il n'y auroit qu'un étranglement à la partie hernière qui fait périr quantité de malades, faute d'être traités selon la méthode expérimentée de l'Auteur, qu'on trouvera toujours disposé à secourir ceux qui auront recours à lui.

L'Auteur a seul la préparation des Pastilles citronées, qui purgent universellement les humeurs par le bas & quelquefois par le haut. Elles sont aussi agréables à prendre que les meilleurs dragées, en les mangeant de même, ou en les faisant fondre dans une tasse d'eau qu'on fera bouillir un instant. Elles sont du poids d'un demi gros pour chaque prise, & ne cou-

tent

rent que dix sols de France en détail, & moins en gros.

L'Inquisition d'*Espagne*, pour rendre justice à la saine Doctrine du célèbre Cardinal de Norris, & pour rétablir le crédit & la réputation de ce savant Cardinal, a ordonné par un Décret du 28. Janvier dernier, qui n'a paru qu'au mois de Mars, que les Oeuvres de ce Prélat, savoir, l'*Histoire Pélagienne* & la *Dissertation sur le cinquième Concile œcuménique*, soient ôtées de l'*Index* où elles avoient été mises l'an 1747; déclarant en même-tems, que ces Oeuvres & leur Auteur doivent être rétablis dans le même état de réputation qu'ils avoient auparavant.

Les Souscripteurs pour l'*Histoire générale de Lorraine*, dont on a annoncé les deux premiers volumes au mois d'Avril dernier, sont prévenus qu'ils recevront, franc de port, le 1er de ce mois de Juin, le 3^{me} & le 4^{me}. On trouvera des Exemplaires de cet Ouvrage chez les Frères van Duren, Libraires à *Francfort-sur-le-Meyn*.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de considérable dans le N O R D, depuis le mois dernier.

RUSSIE. I. Cette Cour ayant été informée des menaces que le Roi de Prusse a fait faire à la Pologne, elle a fait remettre aux Sénateurs & aux Ministres de ce Royaume une Lettre circulaire écrite par Mr. de Woronzoff, nouveau Grand Chancelier, pour les prémunir ainsi que la Noblesse, contre les suggestions de la Prusse. Cette Lettre a été adressée aux Palatins & aux Grands, & porte ce qui suit.

Comme

Comme l'Impératrice, ma très-gracieuse Souveraine, prend constamment un intérêt aussi vif, qu'il est sincère, à tout ce qui peut regarder le bien & la conservation des Droits & Libertés du Royaume de Pologne, Sa Majesté n'a pu apprendre qu'avec une extrême surprise la Déclaration étrange & menaçante, que le Roi de Prusse a fait faire à Varsovic par le Sr. Benoit son Secrétaire; savoir, que Sa Maj. Prussienne feroit entrer ses Troupes dans les Etats de la République dès que celles de Russie y seroient entrées, en ajoutant, qu'elle ne vouloit pas seulement faire des Confédérations, quoique la Noblesse Polonoise & nommément plusieurs du Palatinat de Cracovic eussent déjà réclamé son assistance.

L'Impératrice est très-éloignée de croire, qu'une Déclaration aussi déplacée ait pu faire l'impression que le Roi de Prusse souhaitoit, sur l'esprit d'une Nation qui aime sa Liberté & sa Patrie, & Sa Maj. peut moins encore ajouter foi aux dispositions que ce Prince suppose à la Noblesse Polonoise, comme si elle ne demandoit que son appui pour une Confédération. Bien loin delà, Sa Maj. Imp. se persuade qu'une imputation aussi injurieuse à la Noblesse Polonoise, & des menaces aussi incongrues ne manqueront pas d'exciter le ressentiment de la République.

Messieurs les Nobles de la Pologne en général, & sur tout ceux qui, par les charges distinguées qu'ils exercent dans la République, sont plus à portée de juger des faits, peuvent aisément appercevoir à quoi toutes ces menaces aboutissent. On ne cherche qu'à susciter, s'il est possible, des troubles en Pologne, ou du moins

à semer la zizanie entre le Roi & les Etats du Royaume, & en même-tems l'on tâche d'en imposer par-là ; car il paroît hors de propos, que le Roi de Prusse, qui d'abord ne s'est point opposé lorsque l'Armée Ruffienne passa les frontières, veuille à présent faire entrer ses troupes en Pologne pour aller à la rencontre de cette Armée, lorsqu'après avoir soumis la Prusse, elle est sur le point de pénétrer dans les autres Etats de ce Prince ; de mettre par-là ceux de la République à l'abri, & de garantir de plus en plus sa tranquillité & sa sécurité.

D'ailleurs ces menaces de la part du Roi de Prusse paroissent encore superflues ; car qui ne sait que ce Prince n'a pas eu le moindre prétexte & ne s'est point servi de la moindre ombre de formalité pour envahir le Duché de Mecklenbourg, Pays absolument neutre ? Dans de pareilles occasions il ne consulte que son pouvoir & n'a de loi que son bon plaisir.

Dans la persuasion où est l'Impératrice des bonnes intentions & de l'amour patriotique de Mrs. les Nobles Polonois, S. M. I. espère que chacun d'eux, suivant son état & ses facultés, fera son possible non-seulement pour prévenir toute Confédération, qui ne sauroit tendre qu'au préjudice de la Patrie ; mais qu'il tâchera aussi d'écarter tout ce qui pourroit donner lieu au moindre trouble ou à la moindre dissension, pouvant être assuré que le Roi de Prusse, dès qu'il verra la Noblesse Polonoise montrer de la fermeté & témoigner la résolution d'être inviolablement attachée au Roi son Maître si injustement opprimé, ne pensera certainement alors qu'à sa propre défense, d'autant plus que Sa Maj. Imp. & ses fidèles Alliés feront tous leurs efforts

des Princes &c. Juin 1758. 403

efforts pour empêcher ce Prince de troubler la paix d'un Royaume, qui malgré la proximité de son voisinage, a sçu, contre son gré, la conserver jusqu'ici.

Connoissant, comme je le connois, vos sentimens loüables & patriotiques, je suis pleinement persuadé, que V. E. ne se laissera point surprendre par de pareilles menaces & par de semblables insinuations, & qu'en leur opposant au contraire une fermeté convenable & en effaçant toutes les impressions pernicieuses qu'elles pourroient peut-être faire sur les esprits, elle tâchera d'entretenir ses Compatriotes dans les sentimens que leur zèle pour la Patrie doit leur inspirer. Je suis, &c. MICHEL WORONZOFF.

Avant l'envoi de cette Lettre, l'Impératrice avoit fait déclarer de nouveau au Comte d'Estershasi Ambassadeur de la Cour de Vienne, & au Marquis de L'hospital Ambassadeur de France, que le changement arrivé dans son Ministère par la disgrâce du Chancelier Bestuchef, loin d'altérer les dispositions où elle étoit par rapport à ces deux Cours, ne serviroit qu'à les affermir, & à donner plus de poids à l'alliance qui subsiste avec elles & avec le Roi de Pologne Electeur de Saxe. Ces deux Ministres ont dépêché des Couriers à leurs Cours pour y donner avis de cette déclaration, qui a aussi été communiquée au Ministre de Suède, lequel a dépêché pareillement un Courier pour *Stockholm* à cette occasion. Le Chevalier Robert Keith, Ministre d'Angleterre, en a également envoyé un à *Londres*. Mais tout ce qu'on peut dire relativement au séjour de ce Ministre, c'est que depuis qu'il est arrivé à *Petersbourg*, il continué d'y recevoir beaucoup de politesses, qu'il

qu'il fréquente les Ministres, & qu'il n'y a d'offres qu'il ne fasse pour faire changer la Cour de système, & la porter à retirer les troupes de l'Impératrice qui sont en marche vers la *Pomeranie - Prussienne* & la *Silesie*. A cette seule condition de rappeler ses troupes, on assure que Mr. Keith a déclaré que la Couronne Britannique payeroit à Sa Majesté Impériale le subside annuel de cent mille livres sterlings, stipulé par le Traité de 1755, & que l'on donneroit en outre à la Russie des assurances réelles, que le Roi de Pologne seroit remis en possession de ses Etats, & qu'on procureroit aussi à ce Prince une indemnité des pertes & des dommages qu'il a soufferts dans la présente guerre. Mais rien ne paroît ébranler la constance de l'Impératrice. On avoit cru qu'il ne seroit pas nécessaire de faire entrer des troupes de S. M. dans la Ville de *Dantzic*; mais il ne sera peut-être pas possible de s'en dispenser, à cause de la nécessité d'avoir une troisième Place d'armes sur la *Vistule*, à portée d'y établir le dépôt des provisions de l'Armée, & de pouvoir servir de retraite en cas de nécessité. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Comte de *Woronzoff* a eu une conférence sur ce sujet avec les Ministres de *Vienne* & de *Versailles*, pour les prévenir sur les circonstances qui pourroient amener cette nécessité. L'intention de l'Impératrice est néanmoins, qu'il ne soit apporté aucun trouble ni aucune interruption au commerce des Ports de la Mer Baltique, ainsi qu'il paroît par la Déclaration suivante, remise aux Ministres étrangers.

Lorsque l'Eté dernier les troupes de l'Impératrice marcherent vers la Prusse, & que l'on songea à s'emparer des Places fortes de ca

Royaume, surtout de celles qui sont situées sur la Côte, la raison de guerre exigeoit naturellement d'empêcher qu'elles ne pussent être secourues en aucune manière du côté de la mer. A présent que toute la Prusse est soumise à l'Impératrice, & que cette raison ne subsiste plus, S. M. Imp. ne perdant point de vue la liberté & l'accroissement du Commerce dans la mer Baltique, veut qu'il continué d'être exercé sur l'ancien pied, non seulement avec le même Royaume, mais encore avec tous les autres États appartenans au Roi de Prusse, sans que les opérations des troupes Prussiennes ou celles de la Flotte donnent le moindre sujet de crainte aux Commerçans, pourvu toutefois qu'aucuns d'eux ne se prêtent à faire des transports de contrebande pour l'usage de l'ennemi, soit en hommes, en vivres, ou en munitions, & que surtout l'on s'abstienne de porter du secours aux Places assiégées, parce qu'on seroit obligé dans ce cas d'en agir envers les contrevenans selon la rigueur du Droit de la guerre, &c.

II. Jusqu'à présent il ne paroît rien des dispositions faites par les personnes arrêtées à l'occasion du Comte de Bestuchef. On avoit parlé de conduire d'abord ce Seigneur à la Forteresse; mais en considération de son âge avancé & de son état infirme, l'Impératrice a ordonné qu'il restât dans son Hôtel. Sa chute a été pour lui un coup si accablant, que sa santé en a été plus fortement altérée. Dans cette situation il a fait supplier l'Impératrice de permettre que Mr. Caau-Boerhave, Medecin de la Cour, vint le visiter. Cette Princesse magnanime a enjoint aussitôt à Mr. Caau d'aller voir le Comte de Bestuchef, de veiller à sa santé & à celle

celle de sa famille , & d'ordonner les remèdes qui pourroient leur être nécessaires : Mais elle a récommandé en même - tems , que ce Médecin ne fût admis auprès du Comte , qu'en présence des Officiers qui le gardent dans son appartement , & que les conversations qu'il auroit avec lui se bornassent uniquement à ce qui pouvoit intéresser sa santé. Depuis ce tems l'affaire de Mr. de Bestuchef occupe moins les esprits. Il en est de même de celle du Maréchal Apraxin , qui semble prendre un tour assez favorable. Ce qu'il y a de certain , c'est que depuis plusieurs semaines il a jouï à *Nerova* d'une assez grande liberté , jusques-là même qu'on lui a permis d'y recevoir des visites & d'inviter du monde à sa table. L'Armée que ce Général a eu sous son Commandement étoit tellement déperie à la fin de la Campagne , qu'il a fallu ordonner la levée de quinze mille hommes de recrues par la rendre complete. Comme parmi ces recrues il y avoit beaucoup de jeunes gens qui , par leur fainéantise , n'obéissent qu'avec beaucoup de répugnance , on a trouvé le moyen de corriger en eux ce défaut , en les enchainant & les liant les uns aux autres , & en les faisant marcher de cette maniere à l'Armée , qui ne fait pas jusqu'à présent des marches dont on puisse apprendre de si-tôt des progrès , comme on le verra après le récit d'une indigne action que portent les Lettres particulières de *Petersbourg* & même les Nouvelles publiques de cette Ville.

Elle est du Chambellan Comte de Soltikoff ; qui , las ou dégoûté de son épouse , a eu recours jusqu'à trois fois au criminel expédient de vouloir s'en défaire par le poison. Arrêté à

cette

Cette occasion, & conduit de même que plusieurs de ses domestiques, dans la Forteresse, il y a été appliqué aussi-bien qu'eux, à la Question du *Knout*. Il a avoué, en subissant cette peine, l'horrible forfait dont il s'est rendu coupable, & il en a été convaincu par les dépositions qu'ils ont faites, & par les Lettres qu'il leur avoit écrites pour les charger de lui procurer du poison. Nonobstant les raisons qu'avoit la Comtesse de Soltikoff d'abandonner cet indigne époux à la rigueur de la Justice, elle a été assez bonne, assez généreuse pour écrire en sa faveur une Lettre à l'Impératrice; mais Sa Maj. Imp. considérant que la clémence, si elle n'excluoit un crime aussi atroce, cesseroit d'être une vertu, a résolu de punir ce Chambellan autant qu'il peut l'être, sans lui ôter la vie; car, fidèle au vœu qu'elle a fait en prenant la Couronne, de ne faire mourir personne sous son règne, S. M. Imp. sera connue dans les Fastes de la Russie, par le surnom d'*Elisabeth la Clémente*. Le Comte de Soltikoff sera donc dégradé, rasé & envoyé dans quelque Couvent bien austère de la *Siberie*, pour y passer le reste de ses jours dans une dure pénitence, éloigné de tout commerce avec le reste des humains. Au surplus, comme le blâme que méritent les fautes est personnel, & que le crime seul dégrade, l'Impératrice est déterminée à continuer les marques de sa faveur & de sa bienveillance aux autres personnes de cette famille. A l'occasion de ce qui vient de se passer, on a découvert dans un des quartiers de *Petersbourg*, une Bande de gens qui faisoient leur occupation de l'affreux métier de préparer des poisons. Plusieurs d'entre-eux ont été arrêtés, & ont avoué,

en subissant le Knout, qu'ils débitoient ces poisons à ceux qui vouloient les payer.

Le Prince Charles, troisième fils du Roi de Pologne Electeur de Saxe, est arrivé de *Varsovie* à *Petersbourg*, & y a reçu tout l'accueil imaginable de l'Impératrice. Il est logé dans le Palais du Comte Jean de *Schuwalow*, qui est un des plus magnifiques de cette Ville.

P O L O G N E.

ON se met en perplexité dans ce Royaume sur la marche des Russiens par son territoire, & encore plus de l'espèce d'apparence qu'ils entreroient dans la Ville de *Dantzic*. Outre *Elbing* & *Thorn*, ils ont occupé aussi *Grandentz*, Ville du Palatinat de *Culm*, sur la rive droite de la *Vistule*, à 14. lieues de *Thorn*. Les Grands du Royaume qui se trouvent à *Varsovie*, & qui avoient déjà formé des plaintes sur l'occupation de *Thorn* & d'*Elbing*, sont revenus à la charge : Ils sont allé en corps déclarer au Roi, que si l'Impératrice de Russie ne retiroit pas ses troupes & ses magasins des Villes de la République, ils ne pourroient s'empêcher de mettre leurs sentimens au jour contre un tel refus, afin de se disculper envers la Nation & envers la postérité, des suites qui en résulteroient, au cas que le Roi de Prusse fit entrer pareillement une Armée en Pologne.

Le Roi a fait part de cette déclaration à la Cour de *Russie*, & en même-tems des représentations qu'il avoit reçues au sujet des sommes dûes à la République pour les fournitures faites aux troupes Russiennes, & y a fait connoître les craintes où l'on étoit, que le Roi de Prusse ne prît occasion du séjour de ces troupes

en Pologne pour y faire entrer les siennes. La Cour de Russie a répondu d'abord, que ses Généraux étoient chargés de payer exactement tout ce qui étoit nécessaire pour la subsistance de ses troupes (ensuite est venu la Déclaration que nous venons de rapporter sur les menaces du Roi de Prusse) qu'à l'égard des fournitures qui étoient dûes, on prendroit sans délai les arrangemens nécessaires pour les acquitter; que pour ce qui concernoit l'occupation des Villes d'*Elbing* & de *Thorn*, on n'avoit pû se dispenser de choisir ces deux Villes pour Places d'armes, afin d'y mettre les magasins en sûreté; & que du reste les forces de l'Impératrice suffisoient pour protéger la République & pour la garantir des entreprises qui pourroient tendre à interrompre sa tranquillité.

Mais *Dantzic* montre des allarmes qu'on a de la peine à calmer. Le Baron de Raal, Lieutenant Colonel, y étant arrivé avec une commission de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, remit le 24 Mars ses Lettres de créance au Président Bourguemaître de cette Ville. Les instructions de cet Officier portoient entre autres, qu'il eût à engager le Magistrat à y recevoir des troupes Russiennes, sous la garantie de la Cour de Vienne, qui répondoit que ces troupes observeroient un très-bon ordre pendant le séjour qu'elles pourroient y faire, & avec promesse qu'aussi-tôt que la guerre cesseroit dans ces quartiers, elles évacueroient la Ville & son territoire. A quoi le Conseil & les autres Ordres qui composent la Bourgeoisie ont répondu, qu'ils avoient trop de confiance en la générosité de l'Impératrice de Russie, pour croire qu'elle voulût les obliger à violer

la neutralité qui leur avoit été recommandée si sérieusement, & à s'exposer aux tristes suites qui pourroient en résulter; que par conséquent, ils ne pouvoient se déterminer à déferer à sa demande, en recevant Garnison Ruffienne. Peu de jours après cette demande faite, Mr. Puschkin, Résident de l'Impératrice de Ruffie à *Dantzig*, requit au nom de S. M. Imp. Czarienne la Régence de cette Ville, de céder les fortifications extérieures, avec une Porte aux troupes de l'Armée du Général Fermer, & même de consentir à y recevoir Garnison Ruffienne. Depuis ce tems-là, tout est en mouvement à *Dantzig*, par les mesures de défense qui s'y prennent & sur le territoire de sa dépendance. Toute la Bourgeoisie, les Corps de métiers & les artisans ont pris les armes, & les ordres ont été donnés de lâcher les Ecluses dès-que l'on verroit approcher des troupes. Mr. Puschkin ne néglige rien pour engager la Régence & les habitans, à régler les choses à l'amiable. Conjointement avec Mr. du Mont Résident du Roi de France, & le Chambellan de Leibnitz Résident du Roi de Pologne, il est tous les jours en conférence avec les principaux Membres de la Bourgeoisie, pour dissiper leurs craintes, & pour les engager de prêter les mains à un arrangement convenable. Ces Messieurs ont donné entre autres leur parole, que si les affaires se regloient amiablement, la Ville ne payeroit pas la moindre chose aux troupes de Ruffie, & que celles-ci au contraire acquitteroient au prix courant tout ce qui leur seroit fourni.

Cependant les troupes Ruffiennes s'approchoient de plus en plus de *Dantzig* sur la fin
d'Avril,

des Princes Ec. Juin 1758. 411

d'Avril, jusques-là même qu'une partie n'en étoit éloignée que de deux miles. Dès le 21^e du même mois, environ 30 Cosaques s'étoient avancés à *Oliva*, qui n'en est qu'à un mile, mais sans y avoir fait de mal à personne, & payant tout en argent comptant. Les Russiens ont aussi tité un Cordon à la distance de deux miles entre les Villages de *Kohling* & de *Hollensteins*. Ils ont de plus tracé deux Camps, l'un près de *Clandan* & de *Sukexyn*, l'autre près de *Lifen* & de *Sackor*. Dans cette crise pour les Dantzikois, ils travaillent tant le jour que la nuit à mettre leur Ville en état de défense ; ils n'accordent la liberté d'y entrer ou d'en sortir qu'aux personnes que l'on connoit, & s'occupent à renforcer leurs troupes par des levées ; de sorte que le 30. Avril, ils avoient déjà trois mille hommes sur pied. Le Roi les a fait assurer qu'il n'avoit aucune connoissance de la Commission dont l'Impératrice de Russie avoit chargé son Résident, ni de la proposition qu'il avoit faite au nom de cette Princesse pour recevoir garnison de ses troupes, & qu'à la priere du Magistrat S. M. s'intéresseroit auprès de l'Impératrice en faveur de leur Ville.

Toutes ces affaires & les circonstances qui y ont rapport font de plus en plus impression sur les Grands de Pologne, & l'on est curieux d'en voir l'issuë, dans le cas où les Russiens feroient des efforts pour occuper *Dantzig*, dont les portes & les ouvrages extérieurs sont garnis d'artillerie & occupés par des détachemens de la garnison. Mais la première terreur s'est diminuée depuis qu'on a appris que huit Régimens de ces troupes, qu'on croyoit destinés pour s'avancer vers *Dantzig*, ont passé la

Vistule, & que la route qu'ils ont prise paroïsoit être celle de la *Poméranie*; ce qui est arrivé après que des Députés que la Régence avoit envoyés au Général Fermer à son Quartier qui est encore à *Marienwerder*, ont eu audience de ce Général. Ils en ont été reçus très-gracieusement, & il les a assurés, que son intention n'étoit point d'user de force pour faire entrer une garnison Russe dans leur Ville; mais que si la nécessité exigeoit qu'il en fit occuper les ouvrages, il espéroit qu'on ne refuseroit pas d'y consentir, parce que ce seroit en même-tems une mesure de précaution pour la sûreté de leur Ville en particulier. Les Députés ont fait connoître à Mr. de Fermer, que la Bourgeoisie agitée ne pourroit être tranquillisée que par la confirmation des assurances qui avoient été données du contraire. Enfin, le Général Fermer leur a déclaré, que s'il y avoit moyen de se dispenser de faire entrer des troupes dans *Dantzic*, il s'abstiendroit d'y en envoyer; mais qu'il ne pouvoit rien promettre à cet égard, parce qu'il étoit obligé de se régler sur les circonstances des affaires.

Les allarmes se dissipèrent si ce Général se contenta de faire seulement passer les troupes sur le territoire de *Dantzic* pour s'avancer dans la *Poméranie Prussienne*. Il y en avoit, dans les premiers jours de May environ quinze mille hommes sur la gauche de la *Vistule*. Le Corps des mêmes troupes destiné pour la *Silésie*, est partagé en plusieurs Divisions, dont la dernière, composée de quinze mille hommes, traversoit sur la fin d'Avril la *Lithuanie*, sous les ordres du Général Comte de Czernicheff. La difficulté des fourages a empêché ces troupes,

pes, du moins la Cavalerie, de faire du progrès dans leur marche. Ainsi, il est bien à présumer qu'elles ne pourront être rendues en *Silésie*, au cas qu'elles y arrivent effectivement, qu'après que les opérations de la Campagne feront des plus avancées, & qu'il y aura eu de grands coups donnés sans leur secours.

Comme nous le prévîmes & le dûmes le mois passé, le bruit étoit véritablement mal fondé, que le Général Fermer devoit remettre le Commandement de son Armée au Général Schuwallow. Ce bruit avoit d'autant moins d'apparence de vérité, que l'Impératrice de Russie est extrêmement satisfaite de la conduite du Général Fermer, qui, en exécutant les ordres de sa Souveraine, trouve le moyen de contenter les habitans des territoires par lesquels il passe avec ses troupes.

Le Ministre Turc, qui est venu à *Varsovie* notifier au Roi & à la République l'avènement du nouveau Grand Seigneur au Trône Ottoman, paroît devoit ne pas s'y arrêter plus long-tems. Il s'est enquis avec beaucoup de de soin, depuis son séjour en cette Ville, de l'état des affaires présentes, dans le rapport qu'elles ont avec les intérêts de la République de Pologne; il a même dépêché un Courier pour *Constantinople* à ce sujet.

S U E D E.

Quoiqu'il n'y ait pas d'apparence que les côtes de ce Royaume soient insultées par une Flotte étrangère, on ne laisse pas de prendre des précautions pour leur sûreté, ainsi qu'à *Gottenbourg*, où l'on travaille à réparer les ouvrages qui défendent l'entrée du Port. Le public s'occupe entretens de bruits d'une pro-

chaîne arrivée d'une Flotte Angloise dans la Mer Baltique, & la Cour n'en conçoit aucune crainte. Elle envoie présentement de nouveaux renforts en *Pomeranie*, d'où il ne se présente rien à ajouter, du moins qui soit de quelque importance, à ce qui en a été rapporté dans notre dernier Journal. Les choses se fixent encore vers *Syralsund* au campement de la Garnison Suédoise devant cette Ville. L'Armée de Suede étoit encore, suivant nos derniers avis, dans ses cantonnemens, & continuoit d'être commandée par le Baron de Rosen, qui a remplacé le Baron Ungern de Sternberg. Celui-ci, en quittant l'Armée, s'est rendu à ses terres, & a laissé aux Lieutenans-Colonels Rudbeck & Furuk, ses Aides-de-Camp, le soin de rendre compte au Sénat de l'état où étoient les choses à l'Armée lorsqu'il en partit.

Les Négocians du Royaume sont très-mécontens de la prise faite par les Anglois, d'un Vaisseau fretté pour leur compte, & qui étoit parti des Ports de France pour se rendre à *S. Domingue*. Les Anglois l'ont déclaré de bonne prise, malgré les documens qui constatoient la propriété du Navire. On ne s'étonne cependant point à *Stockholm* d'un pareil fait, après ce qu'on voit à la continuë arriver de la part des Anglois envers les Bâtimens Hollandois qu'ils enlèvent & maltraitent avec impunité. Comme l'entree d'une Flotte bien équipée est le moyen le plus sûr de faire respecter la neutralité de toute Puissance qui s'intéresse au commerce, il a été résolu d'armer incessamment tous les Vaisseaux de guerre qui sont dans les Ports de *Suede*. A cet effet on a accordé une amnistie en faveur des matelots qui sont passés dans un autre service.

des Princes &c. Juin 1758. 415

D A N N E M A R C.

LE Baron de Steinberg, chargé de résider auprès de cette Cour en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne Electeur d'Hannover, arriva le 19. Avril à *Copenhague*. Il est chargé de proposer quelques mesures à prendre de concert avec le Roi, dans le cas où les François rameneroient le théâtre de la guerre dans les Etats de la Maison d'Hannover. Quelle que soit la tranquillité dans laquelle cette Cour aime de se tenir, si les choses en venoient à un certain période, la pensée commune est qu'elle embrassera le parti de se ranger dans les intérêts de la Grande-Bretagne.

Le Roi ayant conclu un Traité d'amitié & de Commerce avec la Porte, a envoyé au Grand-Seigneur un Ministre, nommé Mr. de Gahler, avec de très-riches & magnifiques présens, qu'il a remis à Sa Hauteffe dans la premiere audience qu'il en a eu, & que ce Prince a reçus d'une manière très-affable.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & dans les PAYS-BAS depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Tout se ranime dans ce Royaume à la vûe des mesures de vigueur qui se prennent, & dont on se promet d'heureux succès, par l'influence que les affaires du dehors doivent avoir sur celles du dedans, à cause des avantages d'un nouveau Traité fait avec le
Roi

*Traité
avec le Roi
de Prusse.*

Roi de Prusse, & du changement arrivé dans la Westphalie, où l'Armée du Prince Ferdinand de Brunswich se trouve portée jusqu'au nombre de plus de 50000 hommes. Ce nouveau Traité a été conclu & signé à Londres le 11. Avril dernier, & remis le 13. aux deux Chambres du Parlement dans un Message du Roi apporté par le Comte de Holderness, Secrétaire d'Etat & conçu en ces termes.

GEORGES ROI.

SA Majesté n'ayant rien plus à cœur que de pousser avec vigueur la juste guerre où elle se trouve engagée contre la France, afin de parvenir à une paix sûre & honorable, Elle a conclu à cet effet une Convention, avec son bon Frere & Allié le Roi de Prusse, dont elle fait remettre devant la Chambre une Copie. S. M. s'est mise ainsi en état de continuer les opérations de concert avec le Roi de Prusse, & avec d'autant plus de vigueur. Son Armée, qui s'étoit formée l'année dernière dans son Electorat, s'est remise par ses ordres en mouvement le 28. Novembre 1757, & par la protection divine elle a eu des succès considérables sur l'ennemi. Mais S. M. considérant l'état d'épuisement & de la ruine totale de son Electorat & de ses revenus par les oppressions & déprédations cruelles commises par les François, & se reposant sur le zèle constant de la Chambre des Pairs pour son honneur & ses véritables intérêts, pour la Religion Protestante & les Libertés de l'Europe, ainsi que la protection & la défense de Commerce & de ses Domaines, Elle désire la concurrence & le soutien de la Chambre, afin de pouvoir remplir ses engagements avec le Roi de Prusse, & prendre les mesures les plus efficaces à prévenir les desseins

desseins dangereux de la France & de ses Alliés; mesures enfin les plus propres pour la sûreté des Royaumes de Sa Maj., la protection de leur Commerce & la conservation de ses Domaines en Amérique.

Dès le 14. au matin les deux Chambres, pour donner, à leur ordinaire, des marques de la confiance qu'elles mettent dans les soins & la vigilance du Roi en faveur du Bien public & de l'intérêt général de ses Peuples, ont résolu de présenter chacune des Adresses à S. M. pour la remercier de son Message & de la communication qu'elle leur a donnée de la Convention faite avec le Roi de Prusse; déclarant surtout combien elles sont satisfaites des grandes & justes résolutions prises par le Roi pour continuer la guerre contre la Couronne de France, à l'effet d'obtenir une paix sûre & honorable, & leur approbation aux mesures concertées pour le bien de la Cause-Commune, avec un Prince aussi grand & aussi infatigable qu'est le Roi de Prusse; assurant S. M. qu'elles sont fort sensibles à la fâcheuse situation où les François ont réduit ses Etats Electoraux, & la priant de compter sur leur soutien efficace pour la mettre en état de remplir ses engagements avec le Roi de Prusse, de prévenir les desseins dangereux de la France & de ses Alliés, & de pourvoir à la sûreté de ses Royaumes, à celle du commerce des sujets de la Grande-Bretagne, & à la conservation des droits & des possessions en Amérique. Et ce jour même, 14. d'Avril, les Seigneurs firent la lecture de la Convention conclue, dont voici une Copie autentique.

D'au-

D'Autant que le 16^{me} jour de Janvier 1756, il fut conclu & signé entre LL. MM. Britannique & Prussienne un Traité, dont les stipulations tendoient à conserver la Paix générale de l'Europe & celle de l'Allemagne en particulier; & comme depuis ce période la France a non-seulement envahi l'Empire avec des Armées nombreuses & attaqué les susdites Majestés & leurs Alliés, mais a aussi suscité d'autres Puissances à en agir de même, & qu'il est notoire que les efforts extraordinaires, faits par Sa Maj. Prussienne pour se défendre contre le nombre d'ennemis qui l'ont assailli de tant de côtés à la fois, ont occasionné des fraix extrêmement onéreux, pendant que de l'autre côté ses revenus ont été fort diminués dans les parties de ses Etats qui ont été le siège de la guerre; & LL. MM. ayant résolu mutuellement de continuer leurs efforts pour leur défense & sureté réciproques, pour le recouvrement de leurs possessions, pour la protection de leurs Alliés, & pour le maintien des Libertés du Corps Germanique: S. M. Britannique s'est déterminée, en conséquence de ces considérations, à donner un secours immédiat en argent à S. M. Prussienne, comme le plus prompt & le plus efficace, & leurs susdites Majestés ont jugé convenable qu'il fût fait là-dessus une Convention, qui déclarât & fixât leurs intentions réciproques à cet égard. Pour cet effet, Elles ont nommé & autorisé leurs Ministres respectifs, savoir, au nom & de la part de S. M. Britannique, ses Conseillers Privés le Chevalier Robert Henley, son Garde du Grand Sceau de la Grande-Bretagne; Jean Comte de Grandville, Président de son Conseil;

Thomas

des Princes &c. Juin 1758. 419

Thomas Holles Duc de Newcastle, premier Commissaire de sa Trésorerie; Robert Comte de Holdernes, l'un de ses principaux Secrétaires d'Etat; Philippe Comte de Hartwick, & Guillaume Pitt, un autre de ses principaux Secrétaires d'Etat: & au nom & de la part de Sa Majesté Prussienne, les Sieurs Dodo Henri Baron de Kniphausen, son Conseiller Privé d'Ambassade & son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Sa Maj. Britannique, & Louis Michell son Chargé d'affaires à ladite Cour, lesquels, après s'être communiqués leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans.

I.

Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne s'engage de faire payer dans la Ville de Londres entre les mains de la personne ou des personnes qui seront autorisées à cet effet par S. M. le Roi de Prusse, la somme de quatre millions d'écus d'Allemagne, montant à six cens soixante & dix mille livres sterlings, laquelle somme sera payée en entier & en un seul terme immédiatement après l'échange des ratifications, à la réquisition de Sa Majesté Prussienne.

II.

Sa Majesté le Roi de Prusse s'engage de son côté d'employer ladite somme pour le maintien & l'augmentation de ses forces, lesquelles agiront de la manière la plus utile à la Cause-Commune, & au but proposé par leursdites Majestés de dépense réciproque & sûreté mutuelle.

III.

S'engagent en outre les Hauts-Contractants, savoir d'un côté Sa Maj. Britannique tant comme Roi que comme Electeur, & de l'autre Sa Maj. Prussienne, de ne conclure aucun Traité de

de Paix, de Trêve ou de Neutralité, ni autre Convention ou accord que ce soit avec les Puissances qui ont pris parti à la présente guerre, que de concert & par un accord mutuel & en s'y comprenant nommément.

IV.

Cette Convention sera ratifiée, & les ratifications échangées de part & d'autre dans le terme de six semaines, à compter de la date de la signature de la présente Convention ou plutôt si faire se peut. En foi de quoi, nous soussignés Ministres de Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne & de Sa Majesté le Roi de Prusse, en vertu de nos pleins-pouvoirs avons signé la présente Convention & y avons apposé les cachets de nos armes. Fait à Londres, le 11^{me} jour d'Avril l'an de grace 1758.

Le 15. le Roi fit assurer les deux Chambres du Parlement de son extrême sensibilité à l'empressement avec lequel elles ont acquiescé aux mesures que Sa Maj. a prises avec le Roi de Prusse, & sur les autres objets du Message porté de sa part au Parlement. Le 19. la Chambre des Communes prit la résolution d'accorder au Roi les 670000 livres sterlings pour remplir les engagements de la nouvelle Convention avec le Roi de Prusse, 463084 liv. sterl. pour l'entretien des 38000 hommes de troupes d'Hannover; de Wolfenbuttel, de Saxe-Gotha & du Comte de la Lippe-Bückenbourg, qui sont à l'Armée des Alliés; 386915 liv. sterl. pour des fourrages & d'autres subsistances nécessaires à cette Armée; 145454 liv. sterl. pour les dépenses extraordinaires que l'entretien de ces troupes a exigé pendant l'année 1757; 165175 liv. sterl. tant pour les Officiers que pour d'au-
tres

tres dépenses extraordinaires du Corps de troupes Hessoises à la solde de la Grande-Bretagne. Ainsi ces sommes font un million huit cents trente mille six cents vingt-huit liv. sterl. Nous ne ferons pas ici le détail des autres sommes que les besoins particuliers du Royaume ont fait accorder au Parlement, qui paroît ne devoir faire sa séparation qu'à la fin du présent mois de Juin. On a recours à des Lotteries, à des emprunts, à des impôts pour les trouver, & ces moyens les font trouver.

Rien d'onéreux pour la Nation dans la conjoncture des affaires présentes : Elle souffre des taxes nouvelles sur ses terres, ses maisons, ses cheminées, ses fenêtres, même sur les salaires, les profits & les émolumens des charges & des emplois, des pensions & gratifications. Elle lâche son or & son argent, bien flattée de faire le recouvrement du tout par les avantages *infaillibles* à remporter bientôt de l'ennemi de tous les côtés. Les commenceimens sont faits par l'expédition de l'Amiral Hawke dans l'Isle d'*Aix*; expédition que nous avons rapportée*, mais après laquelle il est revenu avec une partie de son Escadre dans le Port de *Plymouth*; c'est-à-dire, après avoir détruit de nouveaux ouvrages construits par les François dans l'Isle d'*Aix*, & avoir obligé (ce que nous n'avons pas rapporté) les Vaisseaux de guerre, les Frégates & les autres Bâtimens ennemis qui étoient à l'embouchure de la *Charente*, de gagner le bas-fonds de cette rivière, & même de jeter leurs canons à la mer, pour éviter le danger d'échoüer

* Voyez notre dernier Journal, page 341. & suivante.

d'échoüer. L'*Essex*, l'un des Vaisseaux de cet Amiral, s'est emparé d'une Frégate de 22 canons, d'un Vaisseau de 20 canons, & d'un Navire de commerce, lesquels étoient partis tous trois de *Bourdeaux* avec dix autres pour se rendre en *Amérique*, sous l'escorte de cette Frégate. L'Amiral *Hawke* a laissé quatre Vaisseaux de guerre & deux Frégates en croisière sur la Côte du Pays d'*Aunis*, afin d'observer les dispositions maritimes des François dans ces parages. Il dirige présentement à *Portsmouth* les préparatifs d'une grande expédition projetée dont il aura le Commandement avec deux autres Amiraux. L'armement à cet effet sera l'un des plus formidables qui soit encore sorti des Ports de la *Grande Bretagne*. Il consistera, dit-on, en 27 Vaisseaux de Ligne, 6 Frégates, 4 Brulots, plusieurs Galliottes à bombes, des Alleges, & en un grand nombre de Bâtimens de transport qui sont actuellement prêts à prendre les troupes à bord. L'on a déjà embarqué sur la *Tamise*, cent pièces de canon de différent calibre, une grande quantité de munitions de guerre, de bêches, de pioches & de toutes autres sortes d'ustensiles propres aux sièges, afin d'être transportés dans l'Isle de *Wight*, où l'on assemble les troupes & tout ce qui est nécessaire à l'expédition. L'on construit aussi sur la *Tamise* grand nombre de Batteaux sur un modèle nouveau, destinés au débarquement des troupes dans les endroits où l'insuffisance d'eau ne permet pas aux Bâtimens de transport d'approcher facilement la Côte. Ces Batteaux, manœuvrés par vingt rameurs, porteront chacun 20 soldats avec leurs armes, & auront une petite pièce de campagne sur la poupe. On ignore jus-

Jusqu'à présent quels Ports de l'Europe en France, ou quels Etablissmens de cette Couronne en Amérique ce terrible armement maritime des Anglois ira foudroyer. On en veut véritablement à l'Isle Royale, Isle du Cap-Breton. Cette Isle prise & d'autres échecs portés ensuite aux François, ils ne balanceront pas de restituer Minorque, de ne plus rien tenter contre l'Amérique, & de demander la paix. On tiendra en attendant leurs Ports de l'Océan bloqués. Voilà des projets. Les Vaisseaux de guerre l'*Intrépide* & le *Dorsetshire* de 74 canons chacun, & le *Chichester* & l'*Alcide* de 64, avec deux Brulots & deux Corvettes, firent voile de *Portsmouth* le 25. Avril, après avoir été joints à *Plymouth* par deux autres Vaisseaux de Ligne, & sont allés joindre ceux qui croissent sur la Côte de France. On ne doute pas qu'ils ne fassent des prises. Ces prises continuent d'ailleurs. Mais à peine balancent-elles celles que font les François sur les Anglois.

Quant aux deux Vaisseaux de guerre François le *Foudroyant* & l'*Orphée*, dont les Vaisseaux de l'Escadre de l'Amiral Osborne se sont emparés près de *Carthagene*, ayant été menés à *Gibraltar*, où cet Amiral s'est rendu, il a fait partir un Vaisseau pour conduire en Angleterre le Marquis du Quesne & les principaux Officiers faits prisonniers avec lui. Ils sont arrivés à *Portsmouth*, d'où on les a conduits à *Northampton*, lieu désigné pour leur séjour. L'Amiral Osborne est depuis revenu en Angleterre, parce qu'une attaque de paralysie dont il a été surpris, le met hors d'état de continuer à servir. L'Amiral Holbourne est au-contraire parti avec une Escadre pour aller se poster à la hau-
tée

teur du Port de *Brest*, & y attendre la sortie de celle de France pour la combattre. L'Amiral Anson doit prendre aussi sous ses ordres le Commandement d'une forte Escadre, avec laquelle il sera chargé d'exécuter sur les Côtes de France, une expédition particulière projetée dans le Conseil, & pour laquelle est destinée une partie des troupes d'embarquement de celles que l'on assemble dans l'Isle de *Wight*, au nombre de plus de 17000 hommes: Car il y a bien des expéditions à faire cette année. Mais il est à présent hors de tout doute que la Cour ne fera passer aucunes troupes en *Allemagne*. Le Régiment de Brudenel est le seul auquel se borneront les transports outre-mer. Il a été envoyé à *Emden*.

L'*Amérique* ne présente encore aucun coup de marque entre les troupes qui s'y observent de part & d'autre. Depuis la nouvelle Convention conclüe avec le Roi de Prusse, le Baron de Kniphausen, qui l'a signée en qualité de Ministre Plénipotentiaire de ce Prince, est tous les jours en conférence avec les Ministres du Roi. Les affaires d'*Allemagne* en font l'objet principal, relativement aux arrangemens concertés pour y pousser la guerre avec vigueur, n'y ayant plus à présent que ce moyen qui puisse accélérer le rétablissement de la paix. On est sans cesse dans une espèce de sécurité du côté de la grande Flotte que préparent les Espagnols, parce que, dit-on, leurs meilleurs Matelots sont employés sur celle qu'ils n'attendent de l'*Amérique* que vers le mois d'Octobre.

Un Courier est venu de ce Pays avec l'avis, qu'en conséquence de ces arrangemens, le Roi
de

des Princes &c. Juin 1758. 425
de Prusse étoit entré avec une partie de son
Armée dans la Moravie.

H O L L A N D E.

Rien ne paroît devoir jusqu'à présent faire
sortir la République des Provinces-Unies
de l'heureux système de neutralité qu'elle a em-
brassé dans la guerre présente de l'Angleterre
contre la France. Aussi a-t-elle sujet de ne pas
s'en départir pour favoriser la première de ces
Couronnes, au préjudice de l'autre; mais plû-
tôt de reconnoître dans le Roi Très-Christien
les sentimens d'un bon Voisin & d'un bon Ami.
La Lettre suivante écrite par l'Abbé Comte de
Bernis à Mr. Lestevenon de Berkenrode, Am-
bassadeur des Etats-Généraux, contient une
preuve bien marquée de ces sentimens.

MONSIEUR, j'ai rendu compte au Roi
des nouvelles représentations de Votre Exc. au
sujet des Tonneaux & des Caisses d'argent arrê-
tés à Onabrug, & réclamés par quelques Né-
gocians sujets des Seigneurs Etats-Généraux des
Provinces-Unies. Sa Maj. est persuadée que les
délais que ces Négocians ont éprouvés par rap-
port à la restitution des sommes dont il s'agit,
n'ont été occasionnés que par l'exaltitude peut-
être trop scrupuleuse du Commissaire des Guerres
à qui le dépôt en a été confié. Vous êtes, Mon-
sieur, trop équitable & trop éclairé pour ne pas
convenir, que si cette affaire étoit soumise à un
examen rigoureux & à toutes les formes judi-
ciaires, les discussions pourroient être longues,
& le succès douteux: Mais une considération su-
périeure à des vûes d'intérêt a déterminé le Roi
à se contenter des renseignemens produits en cette
occasion par les Négocians qui se prétendent pro-
priétaires de l'argent déposé à Wczel; & S. M.

en envoyant les ordres les plus précis de n'en plus différer la restitution, & pour motif principal de donner à Leurs Hautes Puissances une nouvelle marque de son amitié & de l'intérêt qu'elle prendra toujours à leur satisfaction & à la prospérité de leur Commerce. J'ai l'honneur d'être &c.
 A Versailles le 23. Avril 1758. Signé L'ABBE
 COMTE DE BERNIS.

On envisage sur-tout à *Amsterdam*, dans l'expédition envoyée de *Versailles* à *Wezel*, depuis cette Lettre écrite de faire la restitution de l'argent dont il est question, non-seulement une preuve d'amitié bien réelle de la part de la Cour de France envers la République; mais on y reconnoit aussi la continuation des égards qu'elle veut bien marquer pour la Ville d'*Amsterdam*, dont le Commerce est étroitement lié avec celui de la France, & rend leurs intérêts mutuels dépendans les uns des autres à la faveur de la neutralité dont jouissent les Provinces de l'Union. Sa Maj. Très Chrétienne ne pouvoit en même-tems faire parvenir la connoissance de ses intentions à *Wezel*, par une voye plus propre à en procurer la plus prompte exécution, que par le ministère de l'Abbé de Bernis, dont les sentimens pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux Etats sont si connus en Hollande.

On n'a de remarquable à marquer d'ailleurs de ce Pays si ce n'est que par un article de la Résolution, où les Etats d'*Over-Iffel* & de *Gueldres* consentent à la Pétition générale, ils insistent sur une augmentation de treize mille hommes de troupes de l'Etat; mais il ne paroît pas que cette affaire aura des suites à l'assemblée des Etats-Généraux.

Les troupes Françaises qui sont arrivées en *Flandres* se préparoient à camper dans les premiers jours de ce mois de Juin le long des Côtes. Elles s'assembloient près de *Dunkerque*, & formeront une Armée d'observation, à laquelle il y a toute apparence que divers Bataillons des troupes de l'Impératrice - Reine de Hongrie & de Bohême, tirées de *Bruxelles*, de *Luxembourg* & d'autres Places iront se joindre dans le cours du même mois. Ceux de Saxe - Gotha & de Bareith, qui composoient la Garnison de la Ville de *Luxembourg*, partirent l'un le 24, & l'autre le 26, le premier pour la *Bohême*, & le second pour *Bruges*. Par cette Armée d'observation les Côtes se trouvant gardées, les Anglois s'abstiendront d'y faire une descente, s'il étoit qu'une de leurs Escadres eût conçu le dessein de s'en approcher. Elle imposeroit d'ailleurs du respect à la Puissance qui tenteroit de franchir les bornes de la neutralité qu'elle garde jusqu'à présent. Cette Armée par conséquent ne paroît pas devoir se trouver dans le cas d'une grande occupation.

Vingt-huit Compagnies de Milices Françaises, chacune de 85 hommes, ont passé en trois Divisions dans le mois de Mai par *Bruxelles*, allant à l'Armée du Comte de Clermont sur le *Bas-Rhin*. Il a passé aussi plusieurs Divisions par d'autres Places de ces Pays pour la même Armée, sans compter un bon nombre qui s'y rend en Batteaux par la *Moselle* avec des trains & des munitions de toute espèce; de sorte que l'on compte que Mt. de Clermont aura dans le cours de ce mois une Armée également brillante & nombreuse, & rétablie par ses soins dans la discipline & le bon ordre.

L'Impératrice-Reine vient d'établir à *Ans* à vers une Lotterie à Rentes, dont le fonds est de deux millions de florins, argent de change. Le nombre des Billets y est fixé à huit mille, chacun de 250 florins. Cette Lotterie est divisée en dix Tirages, & chaque Tirage sera de 800 Billets. Le premier aura lieu le 15. Septembre de cette année, & les neuf autres à pareil jour des neuf années suivantes. Chaque Billet doit tirer un Lot au moins égal à la mise. Les Billets qui restent dans la rouë jouissent de dix florins par an de bénéfices; ce qui fait un intérêt de quatre pour cent par an, jusqu'à ce qu'ils sortent avec un prix qu'on paye sans aucune retenue. Les Prix de cette Lotterie forment encore un objet d'un pour cent; tellement qu'un Billet jouit d'un intérêt de cinq pour cent. Pour donner à ceux qui s'intéresseront dans cette Lotterie à Rentes, une sûreté & une hypothèque réelles dans le Pays même, Sa Maj. Imp. a requis les Députés de la Province de *Flandres* de se charger eux-mêmes du paiement annuel tant des capitaux que des intérêts de la Lotterie, & de retenir sur les Subsidés accordés par la Province, les sommes qui auront ainsi été payées; à quoi ils ont consenti & ont donné leur acte en bonne & dûe forme de cette acceptation. Ainsi, il est à présumer que cette Lotterie toute favorable sera bientôt remplie.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

FRANCE. I. Il y a présentement en *France* comme en *Angleterre* une Cause-Commune.

ne. Jusqu'à présent il sembloit que l'usage de ce terme eut été consacré en quelque sorte pour cette dernière Couronne. Mais aujourd'hui la France & ses Alliés ont aussi leur Cause-Commune à soutenir; & c'est afin de lui prêter l'assistance la plus vigoureuse que les Cours confédérées de *Vienna*, de *Versailles*, de *Petersbourg*, de *Stockholm* & de *Dresde* unissent leurs forces dans la vûe d'amener les choses au terme d'une heureuse paix, qui est le but auquel doit tendre le projet d'opérations arrêté entre elles pour la Campagne qui s'ouvre, & agréé d'un commun accord. C'est ce concert qui fait l'appui de la Cause-Commune, & qui donne lieu de s'en promettre d'heureux fruits; tandis que le public voit avec plaisir l'union établie si étroitement entre ces Cours, & le motif de la Cause-Commune exprimé d'une manière formelle dans le préambule d'un Edit portant création de trois millions deux cens mille livres actuelles & effectives de rentes héréditaires, à quatre pour cent, affectées sur les Aides & Gabelles, par forme de remplacement de rentes créées par l'Edit de Juin 1720. La substance de ce préambule est, que le Roi se trouve à présent dans la nécessité de se procurer un secours actuel pour subvenir aux dépenses d'une guerre qu'il est obligé de soutenir pour la Cause-Commune & pour la défense de ses Alliés; & la substance de l'Edit est « Que chaque Consti-

» tution particulière ne pourra être moindre
» que de mille livres de principal, qui produi-
» ront 40 livres de rente : Qu'il n'y aura sur
» ces rentes aucune retenüe du Vingtième, ni
» des deux sols pour livre du Dixième, ou de
» toutes autres impositions: Que les Commu-

20 nautés Ecclésiastiques, les Hôpitaux & tous
 20 gens de main-morte, ainsi-que les Etran-
 20 gers non-naturalisés & ceux mêmes qui de-
 20 meureront hors du Royaume, pourront ac-
 20 quérir lesdites rentes & en jouir, sans être
 20 obligés à aucune formalité, ni à payer au-
 20 cuns droits d'amortissement : Qu'à commen-
 20 cer du premier Janvier 1760, on rembour-
 20 sera tous les ans, en deniers comptans, une
 20 partie des Capitaux desdites rentes jusqu'à
 20 leur extinction totale, & que ce rembourse-
 20 ment se fera par la voye du sort en forme de
 20 Lotterie, & en la manière qu'il est porté &
 20 expliqué par l'Edit : Que les Capitaux desdi-
 20 tes rentes seront fournis moitié en argent,
 20 moitié en Contrâets &c. »

On s'empresse à l'acquisition de ces rentes.
 Le zèle & l'empressement des sujets du Roi con-
 tinuent d'être également grands pour contribuer
 aux moyens qui peuvent mettre Sa Maj. en état
 de soutenir la gloire de la France, & de termi-
 ner la présente guerre par une paix honorable ;
 & la Cour de son côté fait partir fréquem-
 ment des Couriers pour Vienne, Petersbourg,
 Stockholm & Varsovie, chargés de dépêches
 concernant l'exécution des mesures prises entre
 le Roi & ses Alliés, pour l'avantage de leurs
 intérêts mutuels & de la Cause-Commune, pour
 laquelle ces Puissances se sont réunies. La nou-
 velle Convention de l'Angleterre avec la Prusse
 est entrée dans ces dépêches. Comme une telle
 liaison faite dans le tems d'une guerre ouverte
 entre la France & l'Angleterre peut influer sur
 les intérêts les plus essentiels de la Couronne,
 il est bien décidé que le Roi fera tous les efforts
 nécessaires pour soutenir efficacement ses Alliés.

Mr. le Maréchal de Belleisle, qui y tient la main, a envoyé un ordre du Roi à tous les Généraux & Officiers de l'Armée du Comte de Cleimont, qu'ils eussent à renvoyer en France leur grosse vaisselle d'argent, & à ne garder auprès d'eux que les pièces indispensablement nécessaires pour l'usage journalier. Il leur a aussi adressé la Lettre suivante pour leur donner avis de l'arrangement qui vient d'être fait dans le Département de la Guerre.

Le Roi, en me confiant, Monsieur, la Charge de Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, a bien voulu me faciliter les moyens de remplir plus aisément dans toute leur étendue les fonctions de cette Charge. Le parti que Sa Maj. a jugé devoir prendre, a été de nommer un Officier Général dont les talens, les lumières & l'expérience lui fussent particulièrement connus, pour m'aider dans un Ministère dont les détails sont extrêmement étendus, pour pouvoir signer, au lieu de moi, la plupart des Expéditions concernant la guerre, & pour travailler même avec Sa Maj. lorsque les circonstances l'exigeront. Son choix s'est porté sur Mr. de Cremille, dont aucun Militaire ne peut ignorer le mérite. Comme l'application continuelle que je dois aux objets les plus importans ne me permettra pas toujours de traiter les affaires avec vous, ni même de vous mander les décisions ou les volontés de Sa Maj., son intention est, que tout ce que Mr. de Cremille pourra vous en écrire ait à tous égards le même effet que si je vous en avois écrit moi même, & que de vôtre côté vous puissiez vous adresser à lui dans tous les cas. Il me fera part de l'objet de vos Lettres & de vos Mémoires, & ce sera comme si vous vous étiez adressé
direct.

directement à moi-même. J'ai l'honneur d'être
Éc. Signé le MARECHAL - DUC DE BELLEISLE.

II. Les nouvelles que la Cour & le Public reçoivent de l'Armée du Roi sous les ordres du Comte de Clermont, ne peuvent être plus satisfaisantes. L'attention & la vigilance de ce Prince y rétablissent de jour en jour la discipline, & bannissent de cette Armée les abus, la licence & le désordre qui n'y avoient que trop régnés. Il étoit bien difficile que dans de pareilles circonstances il ne s'y commît pas des malversations. Il y en a eu surtout de très-grandes par rapport aux fourages, & les Hôpitaux renfermant les malades, Hôpitaux ordinairement si bien servis dans les Armées Françoises & dans les Garnisons, ne se sont ressentis que bien foiblement de cette ancienne, loüable & nécessaire pratique. L'on passera sur d'autres manquemens. Aussi connoit-on assez présentement les motifs qui ont occasionné le retour des troupes du Roi sur le *Rhin*, où elles se remettent. Les Alliés de Sa Maj. n'en ont pas été surpris : Mais pour les rassurer le Roi a fait de nouveau déclarer au Comte de Stahremberg, Ambassadeur de la Cour Impériale de Vienne, que les mesures étoient prises pour faire rentrer son Armée en Campagne dans un état florissant ; qu'indépendamment des troupes Saxonnes, Palatines & Wirtembergeoises, que Sa Maj. a prises à sa solde, & du Corps de 24000 hommes qui passera en *Bohème*, elle entretiendra 70000 hommes effectifs de ses propres troupes ; & qu'on s'appliquera sérieusement à réparer les fautes passées & à profiter des avantages qu'on pourra se procurer.

III. Dans ces circonstances la Cour a fait paroître un Mémoire tendant à prouver la justice & la nécessité des démarches que le Roi a faites à l'occasion des affaires d'Allemagne, & convaincre l'Europe des véritables sentimens de Sa Maj. pour le rétablissement de la paix générale. Il y est dit, entre-autres, *Que la modération du Roi & le maintien de la paix ont été des motifs inséparables des démarches que S. M. a faites: Que si Elle les a poussées plus loin, ce n'a été que par un effet du ressentiment que lui a causé l'outrage fait au Pavillon de France: que S. M. n'a consulté que la justice, en équipant des Flottes pour réprimer ces insultes: Qu'après que le Roi de Prusse eut envahi l'Electorat de Saxe, S. M. s'étoit vûë obligée, en vertu du Traité de Paix de Westphalie, dont elle est Garante, d'envoyer une puissante Armée en Allemagne, tant pour y rétablir la tranquillité, qu'afin d'empêcher que plusieurs Princes, Amis & Alliés de sa Couronne n'y fussent opprimés: Qu'en cela, Elle n'a fait qu'accomplir les conditions des Alliances qu'Elle avoit contractées précédemment avec la Maison d'Autriche: Qu'en un mot, Elle n'a eu d'autre vûë que de prévenir l'embrasement dont tout l'Empire étoit menacé par le feu de la guerre: Que le Roi de Prusse avoit donné plus d'une fois à entendre, que l'Alliance de la France avec la Maison d'Autriche mettoit en danger la Religion Protestante: Que cependant, le Traité de Versailles n'a eu pour base que celui de Westphalie, qui sert de boulevard contre tous desseins de cette nature; desseins dont on a peut-être soupçonné anciennement la Maison d'Autriche; mais qu'on ne saurois imputer à la Couronne de France: Qu'ainsi,*

*Mémoire
intéressant.*

dés-

dés-lors que la Cour de Vienne entreprendroit de donner atteinte aux Libertés de la Religion-Protestante en Allemagne, le Traité de Versailles s'anéantiroit par là de lui même, ainsi que les Alliances qui subsistent entre cette Couronne & l'Impératrice-Reine de Hongrie : Qu'après que la Cour de Versailles eût fait proposer la Neutralité à l'Electeur d'Hannover; qu'elle lui eût demandé le passage pour ses troupes à travers de ses Etats, dans la vue de délivrer l'Electeur de Saxe, Allié de la France, & qu'elle l'eût requis d'admettre une garnison neutre dans Hamelen, uniquement afin d'assurer la retraite de son Armée, le Roi, sur le refus de propositions si impartiales, se vit réduit à la nécessité d'agir contre l'Electorat d'Hannover, & y fut encore forcé par les actes d'hostilité que les troupes Hannoveriennes commirent contre celles de France : Qu'on ne pourra se dispenser d'instruire le public de tout ce qui s'est passé au sujet de la Convention de Closter-Seven, que les Hannoveriens ont trouvé bon d'enfreindre au préjudice de toutes les règles du Droit & de la raison: Que S. M. ayant fait représenter au Landgrave de Hesse-Cassel qu'il n'étoit point convenable pour lui de s'engager dans ces troubles, Elle lui offrit de prendre à sa solde une partie de ses troupes, & consentit même, que celles qui étoient engagées à la solde de la Grande-Bretagne, continuassent d'y demeurer, pourvu qu'elles s'arrêtassent dans ce Royaume: Que malgré des propositions si raisonnables, qui n'avoient pour objet que l'avantage du Pays de Hesse, les troupes de ce Landgraviat servent encore sous les étendards de l'Armée Hannoverienne: Quo celles du Duc de Brunswick font aussi partie de cette Armée, & agissent

agissent conjointement avec elle contre les troupes de France, quoiqu'il y ait un Traité effectif entre la Cour de Versailles & celle de Brunsvich : Que le Duc de Saxe-Gotha est dans le même cas, & que néanmoins le Roi a bien voulu, sur les représentations qui lui ont été faites par ce Prince, ordonner à ces troupes de suspendre toutes exactions dans ses Etats : Que tel a été le procédé de la Cour de Versailles à l'égard des Membres Protestans du Corps Germanique : Qu'il n'y a qu'à examiner la conduite que tient le Roi de Prusse dans la Saxe, dans le Mecklembourg & dans la Principauté d'Anhalt, pour juger de qui les Etats Protestans ont le plus à craindre, ou de la Prusse, ou de la France : Que Sa Maj. Très-Chrétienne est toujours inclinée pour la paix ; mais que son honneur & ses alliances exigent, que les efforts qu'Elle fait servent à mettre ses Alliés à l'abri d'être opprimés ; sans quoi, il pourroit en résulter de très-fâcheuses suites, non-seulement pour tout le Corps Germanique en général, mais pour les Puissances voisines en particulier : Qu'ainsi le Roi a résolu de remplir fidèlement ses engagements : Qu'il n'y auroit aucune Puissance qui voulût se fier à la France, si cette Couronne manquoit à accomplir des Conventions stipulées aussi solennellement : Que comme Sa Maj. ne cherche ni à se procurer un seul pouce de terre, ni à faire la moindre conquête, Elle sera toujours bien-aise de contribuer à accélérer le rétablissement de la paix.

IV. Le Roi a fait une nombreuse promotion de Lieutenans-Généraux, de Maréchaux de Camp & de Brigadiers, tant d'Infanterie que de Cavalerie & de Dragons, dont voici la liste. Les Lieutenans-Généraux sont le Comte de Moncan,

Promotions

Moncan, Commandant en Languedoc; le Marquis de Crillon; Mr. de Torcy, Commandant à Nancy; le Comte d'Aspremont, commandant un Bataillon des Gardes Françaises; Mr. de Landreville, Lieutenant des Gardes du Corps dans la Compagnie de Luxembourg; le Comte d'Affry, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Suisses, Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès des Etats-Généraux; le Bailly de Grille, Capitaine-Lieutenant des Grenadiers à cheval; le Chevalier du Châtelet; le Comte de Vauban; les Marquis de la Cheze, d'Havricourt, de Poyanne & de Barbançon, ces deux derniers Inspecteurs Généraux de Cavalerie & de Dragons; le Marquis de Berville & le Marquis d'Escorailles, premier Soulieutenant des Chevaux-Legers de la Garde du Roi; le Comte de la Serre, Inspecteur-Général d'Infanterie; Mr. de Montmort, Major des Gardes du Corps; le Marquis d'Aubeterre, Ambassadeur en Espagne; le Comte de Montmorency; le Duc d'Aiguillon, Commandant en Bretagne; & Mr. de Sabrevois, du Corps Royal de l'Artillerie & du Génie. Les Maréchaux de Camp sont, le Chevalier de Vogué, Exempt des Gardes du Corps dans la Compagnie de Luxembourg; le Baron de Beufenwald, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses; le Comte de Chabannes, Soulieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires; le Marquis de Carvoisin, Soulieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires; le Vicomte de Merainville, Soulieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi. *Dans la Gendarmerie.* Le Comte de Bouville, Soulieutenant des Gendarmes Anglois. *Dans l'Infanterie.* Mr. de Vaux de la Brosse,

Lieutenant-Colonel du Régiment du Comte de la Marche; le Comte de Polignac, Colonel du Régiment d'Enghien; Mr. Robert, Colonel-Réformé à la suite du Régiment de Picardie; le Comte de Grammont; le Marquis de Balleroy; le Comte de Waldner, Colonel d'un Régiment Suisse; le Chevalier de Croismare, Lieutenant-Colonel du Régiment Suisse; le Chevalier de Grollier, Colonel du Régiment de Foix, le Chevalier de Beutteville, Commandant dans les Cevennes, & le Marquis de Langeron, Colonel du Régiment de Condé. *Dans le Corps Royal de l'Artillerie.* Le Chevalier d'Espicquetieres, Mr. Rostaing & Mr. de Riverfon, du Corps de l'Artillerie & du Génie. *Dans la Cavalerie.* Le Chevalier de Monbarey, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal; les Comtes de Clermont-Tonnerre & de Maugiron, Mestre de Camp d'un Régiment; Mr. de Baye, Mestre-de-Camp réformé à la suite du Régiment Royal-Rouffillon; les Marquis de Bellefonds & de Bezons, Mestres-de-Camp de Cavalerie; & les Comtes d'Aubigny & d'Harcourt-Lillebonne, tous deux Mestres de Camp de Dragons.

Sa Majesté vient de donner aussi un Règlement par lequel il est décidé, que dorénavant aucun Officier ne pourra être pourvu d'un Régiment, qu'il n'ait servi au moins pendant sept ans, savoir, deux en qualité de Lieutenant, d'Enseigne, de Soulieutenant, ou de Cornette, & cinq en qualité de Capitaine, soit dans l'Infanterie, dans la Cavalerie, ou dans les Dragons. Les motifs qui y ont déterminé le Roi, & sur lesquels Sa Maj. a reçu les avis du Maréchal de Belleisle, sont exprimés en ces termes dans le Règlement, Sa

SA Majesté vivement touchée des abus qui se sont introduits dans ses Armées, & n'ayant rien plus à cœur que de les déraciner entièrement, pour assurer & augmenter, s'il est possible, la bonne réputation que les troupes Françaises se sont acquises depuis si long-tems, Elle s'est fait mettre sous les yeux les objets que l'on peut regarder comme la source du relâchement de la discipline; & par le compte qui lui en a été rendu, Elle a reconnu, qu'ils devoient être rapportés à deux points principaux, qui lui ont paru dignes de toute son attention. Le premier, une ambition mal-entendue & trop impatiente, qui a fait tomber dans une espèce de discrédit l'état de Capitaine, si nécessaire d'ailleurs, si honorable, & dont les fonctions bien remplies, assurent le salut des Armées & celui de l'Etat. Sa Maj. a pensé que cette erreur dangereuse a pu être favorisée dans la plupart des esprits, par la multiplication des Commissions de Colonel, qui, en rendant ce grade plus commun qu'il ne devoit l'être, a diminué dans l'opinion le prix des grades inférieurs. Le second, le peu d'expérience de ceux qui se sont trouvés à la tête des Corps, par ces avancemens prématurés qui ne leur ont pas laissé le tems d'apprendre à commander en obéissant, & d'acquérir les connoissances essentielles d'un métier où la valeur n'est pas le seul mérite qui doit caractériser un Officier.

Sa Maj., toujours disposée à récompenser les belles actions par des graces, & également persuadée, que les graces doivent toujours être des récompenses méritées, a réglé que les Commissions de Colonel seront désormais le prix des actions

écla-

relatantes faites à la guerre par des Officiers de grade inférieur; actions dont le service de Capitaine est si susceptible & dont il a fourni tant d'exemples. Et sa Maj. ayant une juste idée de toutes les qualités nécessaires à ceux de qui dépend le maintien de la subordination & de la discipline dans les Corps dont le Commandement leur est confié, & regardant les Colonels comme la pépinière des Généraux qui doivent assurer la gloire & l'honneur de la Patrie, par le succès & la réputation des armes. Elle a jugé qu'elle ne devoit placer à la tête des Régimens en cette qualité, que des Officiers dont les talens fussent éprouvés, dont la sagesse & la fermeté fussent connus, & qui par la connoissance des hommes, par celle des devoirs d'un Colonel, par l'expérience & par l'étude du métier, fussent en état d'exercer dignement & efficacement l'autorité entiere dont ils doivent être revêtus.

V. On s'attendoit à une autre navigation que n'a fait Mr. de la Cluë, Chef d'Escadre, avec le grand armement qui étoit à ses ordres. Sa destination pour *Louisbourg* est manquée par l'événement du combat des Anglois avec Mr. du Quesne. Il rentra le 26. Avril dans la rade de *Toulon*, d'où il étoit parti le 9. Novembre de l'année dernière, avec les Vaisseaux *l'Océan* de 84 canons & 880 hommes d'équipage, le *Redoutable*, le *Guerrier*, le *Souverain* & le *Centaure*, chacun de 74 canons & de 702 hommes; le *Content* & le *Lion* de 14 & de 516 hommes; l'*Hippopotame* de 56 & de 412 hommes; l'*Oriflamme* de 50 & d'un pareil équipage, & la Frégate *l'Oiseau*. Les vents contraires, & les Vaisseaux Anglois, qui supérieurs du

double ont bloqué *Carthagene*, l'ont retenu pendant environ cinq mois dans ce Port. Sept de ces Vaisseaux desarmés, les trois autres restent armés, & formeront une Escadre dont on ne marque pas la destination, avec les Vaisseaux le *Téméraire* & la *Couronne*, chacun de 74 canons & de 702 hommes, & le *Triton* de 64 canons & de 416 hommes. La *Gracieuse* & la *Minerve*, qui arriverent il y a quelque-tems à *Toulon*, y sont en rade. Le *Fantastique* de 64 canons, fut lancé à l'eau le 4. de ce mois de Juin. L'*Altier*, le *Protecteur* & le *Modeste* de même nombre de canons, seront prêts dans le mois d'Août. La Boulangerie est occupée à faire du biscuit. On arme également sans cesse en d'autres Ports du Royaume: & l'on espère que Mr. de Beauissier, qui est parti de celui de *Brest* pour *Loüisbourg*, & qui avoit gagné la pleine mer avant l'apparition de l'Escadre Angloise de l'Amiral Hawke, sera actuellement parvenuë à l'*Isle-Royale* avec les Vaisseaux de guerre & les Frégates qu'il a sous ses ordres, & avec les Bâtimens de transport. Mais plusieurs Vaisseaux de guerre Anglois continuent de croiser sur les côtes de *Bretagne*, & empêchent le départ de ceux qu'on voudroit encore envoyer en *Amérique*. L'un de ces Vaisseaux, nommé le *Dorsetshire* de 70 canons, commandé par le Capitaine Dennis, s'est rendu maître le premier de May, du Vaisseau de guerre François le *Raisonnable* de 64 canons & de 650 hommes d'équipage, commandé par le Cavalier de Rohan, après un combat de près de deux heures, dans lequel les François ont eu plus de cent hommes tués ou blessés. Ce Vaisseau passoit du Port de l'*Orient* à *Brest*.

VI. L'Archevêque de *Paris*, qui étoit relegué au Château de *Sarlat* dans le *Périgord*, a été transféré par ordre du Roi à *Cahors*, Capitale du *Quercy* dans la *Guienne*, & Suffragante de l'Archevêché d'*Alby*. Ce Prélat y est logé dans le Séminaire. Son éloignement de *Paris*, n'empêche pas le Parlement de cette Capitale & les Ecclésiastiques de se retrouver quelquefois au prises. Un nouveau refus de Sacramens fait le 21. Avril à un Prêtre de la Paroisse de *S^t. Nicolas des Champs*, a fait bruit sur la dénonciation qui en a été faite. Le Parlement a décrété de prise de corps le Curé & les Vicaires de cette Paroisse qui s'étoient évadés après le fait. Ils sont néanmoins revenus, & se sont excusés sur le refus. Le Curé, qui est un de Grands Vicaires que l'Archevêque a établis pour gouverner son Diocèse pendant son absence, a produit pour se justifier, des ordres dont il étoit muni à cet égard par ce Prélat. On poursuit la procédure.

NEUFCHATEAU, Ville de Lorraine, Capitale de la Châtellenie de *Chatenoi*, & dont il est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin, avoit une Idole précieuse renfermée dans le sein de la terre. Un particulier faisant travailler à sa maison, y a trouvé un Veau d'or, figuré en relief, ayant trois pieds & demi de circonférence, sur cinq pieds trois pouces & quelques lignes de longueur. Ce trésor singulier fait naître plusieurs conjectures sur son origine. Les uns l'attribuent aux Juifs qui ont habité dans cette Ville, & qui dans des tems de guerre ont été contraints de s'en retirer. D'autres remontent au Paganisme, & croient que cette Idole est le Dieu des Egyptiens, le fameux *Apis*. Ce Veau d'or, quoiqu'il en soit, a été déposé à l'Hôtel

de Ville de Neufchateau, & l'on a donné avis à la Cour de cette importante découverte.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL, & en ITALIE, depuis le mois dernier.

Marine.

ESPAGNE. En conséquence d'une résolution prise par le Roi de combiner les armemens faits dans les départemens de *Ferrol* & de *Carthagene*, avec celui du département de *Cadix*, Sa Maj. a trouvé bon de conférer le Commandement de toute la Flotte à Don André Regio, Lieutenant-Général de la Marine, en considération des preuves qu'il a données de son expérience, de sa prudence & de sa bravoure en bien des occasions. Sa Maj. a nommé en même-tems le Comte de Vega-Florida, Contre-Amiral, pour commander en second cette Flotte, qui est composée des Vaisseaux dont voici les noms.

Département de Cadix. Les Vaisseaux le *Roi* de 80 canons, commandé par le Marquis de Casmas; la *Reine* de 70 canons, par Don Jean de Langara; l'*Achille* de 68, par Don François Lastarria; l'*Aquilon* de 68, par Don Jean de Soto; l'*Espagne* de 62, par Don François Spinola, & la *Castille* de 58, par Don Pedre Castefon; avec deux Frégates, qui sont la *Venus* de 28 canons, commandée par Don Joachim Olivarez, & la *Vengeance* de 24, par Don Joseph de Somaglia.

Départ

des Princes &c. Juin 1758. 443

Département du Ferrol. Le Brillant, commandé par Don Augustin Ydiaquez; le *Gaillard* par Don Emanuel O - Connor, le *Puissant* par Don Joachim Gutierrez; le *Neptune* par Don François Garganta; & le *Champion* par Don Joseph Saint Vincent; tous ces cinq Vaisseaux chacun de 68 pièces de canon, avec les Frégates la *Pallas* de 26 canons, commandée par Don Joachim de Salanca, & le *Lievre* aussi de 26, par Don Martin Lastartia.

Département de Carthagene. Le Triomphant, commandé par Don Jean Antoine de la Colina; le *Sobre*, par Don Isidore de Postigo, le *Chasseur*, par Don François Tilly; le *Hector*, par Don Bernard de Campillo, tous quatre de 68 canons; le *Septentrion* de 64, par Don Antoine Valcarzel; & les Frégates l'*Astrée* & la *Juïnon*, commandées, la première par Don Carlos de la Villa, & la seconde par Don Jean-Ignace Ponce.

Jusqu'à présent cette force maritime ne paroît destinée qu'à faire respecter les Ports & le Pavillon de la Monarchie, à protéger le Commerce & la Navigation des Sujets & à donner du poids aux affaires dans lesquelles la Cour pourra entrer quant aux troubles présens. Quoiqu'il en soit, l'ordre du Roi est donné aux Commandans des Vaisseaux dont on vient de marquer les noms, de se tenir prêts à mettre en mer au premier avis, mais ce n'est que par conjecture qu'on leur fixe les lieux où ils doivent se rendre.

La Frégate la *Nôtre - Dame de la Conception*, autrefois le *Passage*, est arrivée le 22. du mois d'Avril de *Buenos - Ayres* à *Callix*. Sa cargaison tant pour le compte du Roi que des particu-

liers consiste en 620238 écus en or & en argent, en 47437 cuirs & autres marchandises.

Suivant les nouvelles de *Barbarie*, on voit que les Anglois ont de la peine à établir une paix solide avec les Maures. Leur communication est interrompue présentement avec eux, & ce qui y a donné occasion, c'est qu'une Frégate que ces derniers avoient construite à *Salés* étant mise en mer, rencontra de nuit un Navire Anglois nommé la *Syrene*, armé de 20 canons, qu'elle ferra de près, & salua, pour son coup d'essai, d'une décharge générale de ses grosses & petites armes. La *Syrene* lui répondit de son feu, le combat s'engagea, & au bout d'une heure & demie le Sallerin fut démâté. Un vent frais d'Ouest le poussa sur les bas-fonds vers le Cap *Spartel*; il s'y brisa, & de plus de 400 hommes dont son équipage étoit composé, il ne s'en sauva que six. L'Empereur de Maroc n'a point tardé de demander, par manière de réparation, deux Vaisseaux de 20 canons chacun, & d'interdire en attendant tout commerce & toute communication avec son Pays. Mr. Read, Consul Général de la Nation Britannique en *Barbarie*, se dispoisoit sur ces entrefaites à aller saluer l'Empereur, & à lui faire à l'occasion de ce qui est arrivé quelques propositions dont l'acceptation auroit pacifié les choses; mais il a été trouvé mort, massacré de plusieurs coups de sabre. On a de violens soupçons que cette action barbare a été préméditée, & même qu'elle a eu pour cause des insinuations données à l'Empereur au désavantage de ce Consul.

LE Ministère de cette Cour qui continuë de s'occuper à mettre en force les troupes de terre & la Marine, est à présent persuadé qu'on imputoit faussement aux Missionnaires les révolutions arrivées au *Paraguay*, puisqu'ils en sont eux-mêmes les victimes, plusieurs d'entre-eux ayant été malheureusement massacrés, pour avoir voulu porter l'union chez les naturels du Pays, comme nous l'avons déjà rapporté.

Trois Vaisseaux du Roi partirent le 2. d'Avril du Port de *Lisbonne* pour *Goa*, ayant à bord Don Emanuel de Saldanha Comte d'Ega, nouveau Viceroi des *Indes*, avec 800 hommes de troupes réglées. On y a embarqué plusieurs prisonniers d'Etat, tels entre-autres que Don Emanuel de Comes, & Don Martin Velho de la Boche-Oldenbourg. La Flotte de la *Baye de tous les Saints* est au contraire arrivée en ce Port, composée d'un Vaisseau de guerre, d'un Vaisseau du Roi & de 35 Navires marchands. Sa cargaison consiste en deux millions & demi de cruzades en espèces, dix mille caisses de Sucre, 1277 demi caisses & en 1251 pains de Sucre, beaucoup de tabac outre plusieurs autres sortes de marchandises.

I T A L I E.

DANS la paix dont jouit l'*Italie*, il n'y a rien de fort intéressant à en rapporter. Mais *Rome* a fait la perte du Souverain Pontife, Benoît XIV. qui est décédé au *Quirinal*, après peu de jours de maladie, le 3. Mai vers les huit heures & demi du matin, âgé de 83 ans, un mois & trois jours, étant né le 31. Mars 1675. Il étoit de la Maison de Lambertini de Bologne, & s'appelloit Prosper. Il fut créé Cardinal en

Mort
Pape.

1726. par le Pape Benoît XIII., élu Pape le 17. Août 1740, & il prit le nom de Benoît. Son Pontificat a été ainsi de 17 ans 8 mois & 17 jours. L'Eglise révéra à jamais sa mémoire comme celle d'un des plus grands, des plus sages & des plus savans Pontifes qui ayent occupé la Chaire de St. Pierre dont il étoit le 252^{me} Successeur. Il est mort sans faire la promotion à laquelle on s'attendoit, quoiqu'il y eut quinze Chapeaux vacans dans le Sacré Collège. L'âge avancé du Pape ne permettoit pas de se flatter de le posséder encore long-tems; sa mort a été néanmoins pour tout le peuple Romain un aussi grand sujet de surprise & de douleur, que si l'on n'avoit dû s'y attendre que dans un tems beaucoup plus éloigné. Benoît XIV. a mérité non-seulement les regrets de toutes les Nations Catholiques, mais il s'étoit aussi acquis la vénération des Protestans mêmes, par la modération de ses sentimens, & par la vraie charité qui faisoit le fonds de son caractère. Son esprit éclairé par les lumières de la Religion, & par l'étude des Sciences, le portoit à envisager les matières du côté le plus favorable à la raison, & les grands Ouvrages qu'il a laissés au public sont autant de preuves qui déposent en faveur de cette vérité. Il regardoit la paix dans l'Eglise comme si inséparable de la saine Doctrine, qu'il eût crû acquérir la gloire la plus immortelle, s'il avoit pû réussir à calmer les divisions qui se sont élevées dans l'Eglise de France. Le 4. au matin les Cardinaux tinrent leur première Congrégation, *Sede vacante*, & vers midi, les Chefs d'Ordres expédièrent des Couriers pour porter aux Nonces dans les différentes Cours Catholiques

des Princes &c. Juin 1758. 447

liques de l'Europe, la nouvelle de la mort du Chef visible de l'Eglise. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici les noms & l'âge des 55 Cardinaux qui composent actuellement le Sacré Colège, & que voici.

Delci, Florentin, ci-devant Nonce en France, âgé de 88 ans.

Guadagni, Florentin, de l'Ordre des Carmes Déchaussés, âgé de 83 ans.

Borghese, Romain, âgé de 61 ans.

Spinelli, Napolitain, ci-devant Nonce à Bruxelles, âgé de 64 ans.

Sagripante, Romain, âgé de 69 ans.

Portocarrero, Espagnol, âgé de 77 ans.

D'Alsace de Bossu, Flamand, Archevêque de Malines, âgé de 79 ans.

Lamberg, Prince-Evêque de *Passau*, âgé de 78 ans.

Rezzonico, Venitien, âgé de 65 ans.

Passionnei, de l'Etat Ecclésiastique, ci-devant Nonce en Suisse & à Vienne, âgé de 76 ans.

De Baviere, Prince-Evêque de *Ratisbonne*, *Freisingue* & *Liège*, âgé de 55 ans.

Paolucci, de l'Etat-Ecclésiastique, ci-devant Nonce en Pologne & à Vienne, âgé de 66 ans.

Cavalchini, de *Tortone*, âgé de 75 ans.

Oddi, de l'Etat Ecclésiastique, ci-devant Nonce à *Cologne*, à *Venise* & en *Portugal*, âgé de 78 ans.

Lante, Romain, âgé de 63 ans.

Crescenzi, Romain, ci-devant Nonce en France, âgé de 64 ans.

Doria, Genois, ci-devant Nonce Extraordinaire à l'Electiion de l'Empereur Charles VII, âgé de 49 ans.

- Pozzobonelli*, Milanois, âgé de 61 ans.
Tamburini, de Modene, de l'Ordre de St.
Benoit, âgé de 75 ans.
Bardi, Florentin, âgé de 73 ans.
Mendoza, Espagnol, âgé de 87 ans.
Delfini, Venitien, âgé de 73 ans.
Mesmer, Milanois, âgé de 87 ans.
Attalaya, Portugais, âgé de 72 ans.
Des Lances, de Turin, âgé de 46 ans.
Duc d'Yorck, âgé de 33 ans.
Ferroni, Florentin, âgé de 65 ans.
Serbelloni, Milanois, ci-devant Nonce à
Florence, Cologne, en Pologne & à Vienne, âgé
de 63 ans.
Stoppani, Milanois, ci-devant Nonce à *Ve-*
nise & auprès de l'Empereur Charles VII., âgé
de 63 ans.
Tempi, Florentin, ci-devant Nonce à *Bru-*
xelles & en Portugal, âgé de 70 ans.
Durini, Milanois, ci-devant Nonce en
Suisse & en France, âgé de 65 ans.
Imperiali de Genes, âgé de 73 ans.
Malvezzi, de Bologne, âgé de 43 ans.
Argenvilliers, Romain, âgé de 71 ans.
Galli, de Bologne, Chanoine Regulier, âgé
de 61 ans.
Sersale, Napolitain, âgé de 56 ans.
De Cordouë, Espagnol, âgé de 62 ans.
Dé Tarannes, François, âgé de 68 ans.
Archinto, Milanois, ci-devant Nonce en
Pologne, âgé de 60 ans.
Revero, de Savoye, âgé de 75 ans.
De Cardonne, Espagnol, âgé de 45 ans.
De Luynes, François, âgé de 55 ans.
De Gèvres, François, âgé de 61 ans.
De Rodt, Prince-Evêque de *Constance*, âgé
de 52 ans.

Des Princes &c. Juin 1758. 449

Alexandre Albani, de l'Etat Ecclésiastique, âgé de 66 ans.

Corfini, Florentin, âgé de 73 ans.

Mosca, de l'Etat Ecclésiastique, âgé de 80 ans.

Jerôme Colonna, Romain, Camerlingue de la Ste. Eglise, âgé de 50 ans.

Prosper Colonna de Sciarra, Romain, âgé de 51 ans.

Orsini, Napolitain, âgé de 39 ans.

Jean-François Albani, de l'Etat Ecclésiastique, âgé de 38 ans.

Chigi, Romain, âgé de 47 ans.

Banchieri, Toscan, âgé de 64 ans.

Torreggiani, âgé de 61 ans.

Saldanha, Portugais, âgé de 45 ans.

Les Cardinaux de tous Pays, sont déjà la plupart en chemin pour venir assister au Conclave, & il en est déjà arrivé quelques-uns à Rome dans les premiers jours de ce mois de Juin.

On y voit aussi arriver de tous Pays les Provinciaux Jésuites & leurs Compagnons, qui viennent assister à l'Electon d'un nouveau Général de leur Compagnie.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

DANS les derniers jours d'Avril l'Empire qui avoit marqué son premier Camp aux environs de *Bareith*, y a fait son premier rassemblement; & le Prince Palatin de Deux Ponts, qui

la commande en chef, y arriva le 28. Les premiers Régimens qui la formerent furent ceux de Mayence, de Treves, de Ferntheil, de Kronegg, de Furstemberg, de Bade-Bade, de Bade-Dourlach, de Hohenzollern Cuirassiers, & une Compagnie de Cuirassiers de Bareith, sous les ordres du Lieutenant Général de Kolb & des Généraux de Rosenfeld, de Rodt & de Ferntheil. Les autres Corps y sont depuis successivement arrivés, ainsi que des Hussars aux ordres du Général Luschinski. Il y a des Détachemens de cette Armée à *Culmbach*, à *pleisfenbourg* & dans les lieux voisins, où ils servent comme de postes avancés pour donner avis des mouvemens que fait l'ennemi. Cette Armée, qu'on peut annoncer comme toute formée à présent, a fait depuis le 10. jusqu'au 20 de May des mouvemens décisifs pour se porter en avant. Le Prince de Deux-Ponts avoit même déjà envoyé pour lors dans la partie de la *Saxe* appelé le *Voigtland*, des Détachemens d'Infanterie & de Cavalerie, qui ont pris poste à *Plauen* & dans les environs, d'où ils ont obligé les Prussiens à se retirer. Des Détachemens que ceux-ci avoient à *Hoff* & en d'autres endroits de la frontière de *Franconie*, ont pris le parti de se replier aussi sur le Corps commandé par le Prince Henri de Prusse, qui s'est retiré entre *Zwickau* & *Kemnitz*, où il a fait marquer un Camp pour 30000 hommes; ce qui va précipiter la marche de l'Armée de l'Empire, qui a reçu toute son Artillerie & les munitions qui lui étoient destinées. On compte beaucoup sur la valeur du Prince à qui le Commandement en est confié, & qu'il ne la tiendra sûrement pas dans l'inaction. Celle qu'elle aura donc en
oppo-

des Princes &c. Juin 1758. 451

opposition c'est l'Armée que commande le Prince Henri, Armée qu'il a rassemblée en *Saxe* où elle campe du côté de *Zwickau*, bien pourvue d'artillerie. En attendant les opérations de l'une & de l'autre, voyons ce que présente au Lecteur l'Armée Française commandée par le Comte de Clermont & celle des Alliés aux ordres du Prince Ferdinand de Brunswick.

A l'exception de *Wexel*, les Français n'ayant plus de postes sur la droite du *Rhin*, les Hussars Prussiens & autres troupes légères de l'Armée Alliée ont paru dans le mois d'Avril sur cette rive du côté de *Rees* & d'*Emmerick*, où un Corps de ces Hussars est entré, & a arraché les Armes Impériales qui étoient placées au-dessus du Bureau des Postes & en d'autres endroits de la Ville. La même chose a été faite à *Lingen* & dans plusieurs Villes du Pays où les Armes Impériales avoit pareillement été substituées à celles de Prusse. L'Armée Alliée commandée par le Prince Ferdinand de Brunswick, s'est tenuë sur la *Lippe* & dans l'Evêché de *Munster* pendant tout le mois d'Avril, & une bonne partie de celui de May, sans faire presque de mouvemens. La force de cette Armée & la quantité de vivres dont elle avoit besoin pour être en état de pousser ses opérations en avant, ont été cause de cette inaction. Présentement elle paroît vouloir s'avancer d'un coup par la droite jusqu'à *Wexel*. Celle de France a été pendant le même tems assez tranquille dans ses quartiers. Le Comte de Clermont s'occupoit à la rétablir: Les recrues y arrivoient; on les exerçoit à mesure qu'elles joignoient les Régimens pour lesquels elles étoient destinées, & l'esprit de discipline faisoit surtout du progrès. On s'occu-

*Armées
Françoise
& Alliée,*

s'occupoit en même-tems à réparer les fortifications de *Wezel*, à rétablir celles de *Dusseldorf*, à mettre *Keyserwerth* en bon état, & les ouvrages d'ailleurs dont on fortifioit la Ville de *Hanan* sur le *Meyn*, s'avançoient à vûë d'œil.

L'Armée grossissoit ainsi tellement par l'arrivée successive des troupes tant d'Infanterie que de Cavalerie qui y arrivoient de toutes parts par eau & par terre dans le mois de May & le commencement de Juin, que dans le cours de ce dernier, on comptoit de la voir portée à plus de 70000 hommes, donc en état de recommencer bientôt les opérations de la campagne. La présence du Prince qui la commande la ranime, les troupes mettent en lui toute leur confiance, & témoignent toute envie de se signaler. En attendant le Comte de Clermont a renforcé les postes de sa gauche à l'opposite de *Rees* & d'*Emmerick*, pour tenir en respect les détachemens de Hussars & d'autres troupes alliées, dont le nombre augmente dans les postes que ces derniers occupent sur la droite du *Rhin*.

Par l'augmentation & la force où l'Armée du Comte de Clermont se trouvoit déjà sur la fin d'Avril, ce Prince en a fait partir trois Régimens Suisses, qui vont joindre les troupes Françoises destinées à passer en *Bohème*. Son Altesse Sérénissime a de plus laissé partir tout le Corps de troupes Autrichiennes qui étoit dans son Armée, pour aller rejoindre celle de l'Impératrice-Reine. Le Baron de *Dombaste*, Lieutenant-Général des Armées de cette Souveraine, le conduit actuellement : Ce Corps est composé des Bataillons de *Charles-Lorraine*, de *Los-Rios*, de *Platz*, de *Ligne*,

gne, de Saxe-Gotha & d'Arberg, de six Escadrons de Hussars de Czezeni, & de quatre mille recrûs. Ces troupes passerent le 16. May à *Cologne*, & devoient être remplacées par celles de Saxe qui s'étoient retirées en *Hongrie*. Mais cette destination est changée. Elles se posteront dans l'*Autriche*. La marche des Prussiens en *Moravie* a donné lieu à ce changement. Mais les troupes du Duc de Wirtemberg qui étoient jointes à l'Armée de l'Impératrice-Reine, viendront à celle du Comte de Clermont. La Cour de France a conclu avec ce Prince une Convention en vertu de laquelle ce Corps de troupes passera au service du Roi Très Chrétien, sur le pied de six mille hommes, qui en a fait le fonds lorsqu'il est entré en campagne. Les appointemens des Officiers sous les ordres desquels sera ce Corps, sont déjà réglés. Ceux du Général en chef sont fixés à trente mille florins; ceux du Lieutenant-Général à vingt mille, ceux du Général-Major à dix mille, & ceux des autres Officiers à proportion de leurs grades.

Les Etats du Duché de *Bergues* ont été sommés de payer des contributions aux Prussiens. Ils en sont convenus à *Dorsten*, d'où le Prince Georges-Louis de Holstein-Gottorp Lieutenant-Général de la Cavalerie du Roi de Prusse, Colonel d'un Régiment de Dragons, & commandant de S. M. Prussienne qui se trouvent auprès de l'Armée de Alliés dans la *Westphalie*, leur avoit fait signifier l'Ordre suivant.

NOUS, GEORGES-LOUIS, Duc de *Schleswich-Holstein-Gottorp, &c.* Faisons savoir, par la Présente, aux Loüables Etats, tant ceux du Clergé que de l'Ordre des Nobles, ainsi qu'aux Magistrats & Officiers Civils du Duché

Duché de Bergue, qu'ils ayent, sans aucune perte de tems, à m'envoyer à Dorten trois Députés de leur Corps, afin de pouvoir prendre avec eux les mesures convenables au sujet de la livraison des fourrages & des autres munitions nécessaires pour les troupes de S. M. Prussienne auprès de l'Armée des Alliés. Je ne fais aucun doute, que les Députés ne se rendent auprès de moi le plutôt possible. Car, je ne pourrois me dispenser à ce défaut & en cas de desobéissance, d'avoir recours à des moyens fâcheux & désagréables; au lieu qu'en se conformant à tout ce qui est raisonnable, les loüables Etats peuvent être assurés qu'on prescrira aux troupes de Sa Maj. Prussienne des ordres précis d'observer dans ce Duché la plus exacte & la plus rigoureuse discipline. Signé, GEORGES-LOUIS.

Le Landgrave de Hesse-Cassel compte, dans ces circonstances changées du tems présent, sur les mesures prises par les Alliés. Il compte de voir ses Etats héréditaires à l'abri d'être occupés de nouveau par les troupes Françaises, & il est revenu avec toute sa Maison de *Hambourg* à *Cassel*. Le Corps d'Infanterie & de Cavalerie de ce Prince, qui avoit pris des quartiers de cantonnement sur la *Lippe* dans le voisinage de *Lipstadt*, s'est mis en marche le 13. mais pour retourner dans le Pais de *Hesse*. Ce Corps doit y être joint par d'autres troupes, avec lesquels il sera employé à la défense de ce Landgraviat. Tous les chemins & toutes les routes qui y communiquent sont gardés par les Milices du Pays & par des Corps de Chasseurs *Hannovriens*. Ils n'y laissent passer personne qui ne soit muni d'un passeport dûment certifié. Il y a dans *Marbourg* une garnison composée de trois Bataillons

taillons avec quelques Compagnies de Milices, le Régiment de Dragons jaunes Hessois & une Compagnie de Hussars. On a établi un Magazin à *Kircheim*, sous la garde de trois Compagnies de Milices. *Erbstorff* est comme le Quartier général, d'où s'expédient les ordres aux Députés chargés de pourvoir l'Armée Hessoise des subsistances & autres choses dont elle a besoin. Rien n'est oublié pour mettre cette Armée en état de s'opposer avec succès au retour des François dans le Landgraviat de *Hesse*.

Mais on en veut à *Wezel*. Le 3. Mai on embarqua sur le *Weser* 96 bombes du poids de 60 livres, 359 de 50, & 126 de 30. Ces munitions ont descendu la rivière jusqu'à *Minden*, d'où on doit les transporter à l'Armée Alliée, afin d'être employées contre *Wezel*, au cas que les François soient déterminés à s'y maintenir. Les Hannoveriens, dont le Quartier-Général étoit encore le 20. May à *Munster*, travaillent aussi avec beaucoup de diligence à mettre pour le même effet la grosse artillerie en état de servir. Un de leurs Corps s'est mis en marche vers *Hanau*. Ainsi l'on croit devoir bientôt reprendre quelque chose d'intéressant des environs de *Wezel* & de *Hanau*: Et ce qu'il y avoit encore de leurs troupes dans le *Hannover* passe successivement à l'Armée Alliée. De sorte qu'il n'y a plus à présent dans la Ville d'*Hannover* que des troupes de nouvelle levée & que l'on dresse au maniement des armes, qui y montent la garde avec la milice. La mortalité qui a regné dans ces quartiers y continuë & en emporte plusieurs, de même que bien des habitans tant des Villes que du Plat-Pays. Effets funestes & compagnons ordinaires du fleau de la guerre

Mais

Mais achevons le narré de ce qui se présente de la *Westphalie* par l'imposition que les Prussiens ont mise sur le Duché de *Bergues*. Presque tous les Baillages de cette partie du Domaine de l'Electeur Palatin en avoient déjà payé leur quote-part le 24. May. Celui de *Blanckenberg* seul a été taxé à 44000 écus & 25000 rations complètes à fournir autant qu'il seroit possible en nature, le reste en argent à un demi écu la ration. Ce Baillage paye dans les tailles à son Souverain 32000 écus par an : il porte un huitième du Pays; de sorte que le calcul fait avec la livraison des rations le Pays est taxé à près d'un demi million d'écus. Les autres Baillages sont forcés aussi au triple de ce qu'ils ont payé ordinairement.

BOHEME. SILESIE. MORAVIE.

NOUS avons marqué le mois passé les directions des deux Armées Impériale & Prussienne dans ces Pays & leurs opérations jusques dans les premiers jours d'Avril. Cette dernière avoit caché ses desseins, qui ne devoient paroître qu'après la reddition de *Schweidnitz*. Il lui falloit cette Place auparavant. Dès le 10. Avril le feu des assiégeans fut si vif que presque tous les ouvrages extérieurs étoient ruinés, & que les assiégés n'étoient plus que très-peu en état de se servir de leur artillerie avec succès. Le 11. les Prussiens s'emparerent d'une flèche construite devant la contrescarpe, & s'avancerent à la sappe jusqu'à 150 pas d'un Fort qu'ils ont emporté la nuit du 14. au 15. Comme il n'y avoit plus pour lors moyen de faire une plus longue résistance, le Comte de Thierheim se vit forcé de capituler, & de se rendre aux mêmes conditions que le Général Nadasti avoit accordées

aux

Schweid-
nitz reprise
par les
Prussiens.

aux Prussiens lorsqu'il emporta *Schweidnitz* sur eux pendant la campagne précédente. Voici cette Capitulation.

I. On demande la libre sortie pour toute la Garnison sans exception, avec deux pièces de Campagne pour chaque Bataillon, & outre cette Artillerie, 2 Mortiers, 126 charges pour chaque canon, & 60 pour chaque Fantassin & chaque Cavalier. La Garnison conservera son Bagage; tellement qu'il lui sera permis de faire venir ce qu'elle ne pourra pas d'abord emporter, & elle sortira de la Ville, tambour battans & Enseignes déployées. *Réponse. Refusé.* Toute la Garnison est prisonnière de guerre. On lui permet de sortir en armes & avec ses Enseignes déployées par la porte de *Sticgau*, & de défilér à travers de l'Armée du Roi; mais elle posera ensuite les armes, & tous les chevaux de la Cavalerie seront fidèlement remis, avec tout leur attirail, afin que la Cavalerie Prussienne puisse les recevoir & les faire conduire à *Breslau* & de-là aux autres lieux de leur destination. On accorde aux Officiers de la Garnison leur Equipage, & aux Bas-Officiers & Soldats leurs Havresacs, mais on refuse les Chevaux de relais.

II. On accordera gratis des chevaux de relais aux Officiers qui n'en auront pas assez pour faire transporter leur Bagage dans la Forteresse de Sa Maj. la plus voisine. *Refusé.*

III. La Garnison sera escortée par le chemin le plus court jusqu'à cette Forteresse. *Refusé.*

IV. On demande que la Garnison puisse prendre avec elle pour son entretien la Caïsse de Guerre qui est ici. *Refusé.* Il faut livrer au Commissaire du Roi, toutes les Caïsses Im-

générales, ainsi que celles des Régimens.

V. Que l'on fournisse du pain & du fourrage aux Bataillons & aux Escadrons qui sortiront de la Ville. *Rep. On pourvoira à leur subsistance dans les endroits où ils seront conduits.*

VI. Que les malades & les blessés seront bien traités & pourvus de ce dont ils auront besoin: Qu'on leur donnera, dès qu'ils seront en état de partir, des passeports pour se rendre à leurs Régimens, & qu'il sera permis de laisser un Officier dans la Ville, pour avoir soin d'eux. *Rep. On aura soin des blessés; mais ils sont prisonniers de guerre, ainsi que toute la Garnison.*

VII. Que tous les Prussiens qui ont été faits prisonniers avant ou pendant le Siège, seront regardés comme tels, & échangés en conséquence, homme par homme, contre ceux de la Garnison qui ont été pris la nuit dernière. *Refusé. Tous les prisonniers qui sont à Schweidnitz, seront rendus demain matin à 8 heures, & l'on rendra pareillement les revers de ceux qui ont été relâchés sur leur parole.*

VIII. Que la Garnison puisse emmener dix Charriots couverts, qui ne seront point visités, sous quelque prétexte que ce soit. *Refusé.*

IX. Que le Magistrat & tous ceux qui sont au service de Sa M. j. Imp. conserveront leurs emplois, & qu'il sera libre à ceux qui ne voudront pas rester, de quitter leurs Charges & de se retirer avec leur Bien. *Refusé. Cela dépend du Roi.*

X. Que le Conseiller Provincial qui s'est trouvé dans la Ville avant qu'elle fût investie, & qui n'a pu en sortir depuis, pourra retourner à présent sur ses terres. *Rep. Il lui est libre de rester*

des Princes &c. Juin 1758. 459

rester en Ville, ou d'aller à la Campagne: mais il remettra fidèlement les Archives & tous les Papiers qui concernent la Ville & le Cercle de Schweidnitz.

XI. Que la Garnison puisse rester 4 jours dans la Ville, à compter de la date de cette Capitulation, pour prendre les arrangemens nécessaires à sa marche. *Rep. La Garnison sortira le 18. à 8 heures du matin.*

XII. On remettra, aussi-tôt la Capitulation conclue, une porte aux troupes Prussiennes. *Rep. il faut remettre dès aujourd'hui la porte de Striegau & celle nommée le Petersthor.*

XIII. On demande qu'il ne soit point permis aux troupes Prussiennes d'entrer dans la Ville, avant que la Garnison en soit sortie, & que celle-ci ne soit en aucune manière insultée. *Rep. On n'insultera en rien les troupes Impériales.*

XIV. Que la Ville conserve tous ses privilèges & le libre exercice de la Religion Catholique Romaine. *Rep. Cela dépend de Sa Majesté.*

XV. Le Commandant s'engage sur son honneur à indiquer fidèlement toutes les Mines de la Place & tous les Magazins, de quelque nature qu'ils soient. *Rep. On remettra aujourd'hui & demain les Magazins & les Caisses au Commissaire du Roi. L'artillerie sera livrée au Colonel de Dieskow. Les Plans, les Cartes & tout ce qui concerne les Fortifications, tant de Schweidnitz que d'autres Places, soit que cela appartienne à Sa Maj. l'Impératrice-Reine, soit à quelques particuliers, seront remis au Colonel Ingénieur de Balby, à qui il faudra aussi indiquer les Mines & les Souterrains.*

XVI. Le Commandant demande la permis-

sion d'envoyer d'abord un Officier au Maréchal Daun. *Accordé.* Etoit signée par le Lieutenant-Général Thierheim & le Général-Major Krottendorff.

En vertu de cette Capitulation les troupes Prussiennes reprirent le 18. possession de *Schweidnitz*. Leurs Commissaires ont d'abord dressé une liste du nombre des prisonniers qu'elles y ont faites ; il monte suivant, cette liste, à 4914 hommes, savoir 2 Généraux, 173 Officiers, 3439 soldats, & 1300 malades avec les personnes préposées pour les soigner. Cette Garnison a été conduite à *Breslau* & de-là à *Berlin*.

Les Prussiens s'étant ainsi rendus maîtres de *Schweidnitz*, ont retiré les détachemens qu'ils avoient à *Braunau* & dans les environs. Ils ont aussi fait divers mouvemens sur leur gauche, dont le Maréchal Comte de Daun a été très-attentif à découvrir le but par des mouvemens de son côté, par l'envoi de quelques Corps qu'il a détachés, & en rassemblant sur les frontières de la *Silésie* l'Armée Impériale & Royale qu'il commande. Le 20. Avril il transporta de *Königsgratz* à *Skalitz* son Quartier-Général ; ce qui approchoit tellement cette Armée de celle de Prusse qu'une prochaine action en paroïssoit comme inévitable : Mais des mouvemens ultérieurs, & une marche du Roi de Prusse vers la *Moravie* a dissipé cette idée. Il établit le 23. son Quartier-Général à *Franckenstein*, & la grande Armée a pris la route de *Neifs*, où s'étant rassemblée, elle a marché tout de suite en *Moravie*, conduite par le Roi en personne. Le Maréchal de Daun observant les démarques de ce Prince, a levé son camp de
Skalitz

Skalitx le premier Mai pour se rendre aussi vers cette Province, qui va devenir le théâtre des opérations guerrières de la campagne. Dans les mouvemens des deux Armées & dans leur marche, il s'est donné de ces coups qui en sont comme inséparables, par les détachemens de l'une & de l'autre, qui se portoient les premiers en avant, ou qui s'observoient. Ces coups de la petite guerre les Journaux des Armées les rapportent de chaque côté ordinairement à leur avantage; nous les passerons dans le nôtre pour ne pas l'exposer à être contredit.

Avant la marche de l'Armée Impériale & Royale le Maréchal Daun a fait avec pompe la cérémonie de revêtir des marques de l'Ordre de *Marie-Therese*, un nouveau Grand-Croix & treize Chevaliers récemment nommés. Le Grand-Croix est le Lieutenant-Général de Haddick avec une pension de 1500 florins. On croit devoir s'attendre à ce que le Général de Nadasti sera revêtu incessamment du même Ordre comme Grand-Croix. Il n'est pas à l'Armée, & l'on ignore jusqu'à présent s'il y commandera cette campagne. Les Hussars & toutes les troupes Hongroises qui y sont, qui y arrivent à la continuë, & qui la grossissent considérablement, paroissent néanmoins devoir former une Armée pour continuer d'agir va-leureusement sous ses ordres. Les treize Chevaliers ont chacun une pension de 400 florins. Retournons aux Armées, dont nous ne marquerons que ce qui s'en présente d'essentiel.

Lorsque le Maréchal Daun s'est mis en marche avec une partie de la sienne vers la *Moravie*, il en a laissé le reste sous le Commandement du Général Harsch, qui a pris une posi-

tion au moyen de laquelle il couvroit toute la partie orientale de la *Bohème*. Ce Général eut ordre en même-tems de se tenir prêt à suivre le Comte de Daun, au premier avis qu'il en recevroit. Des Corps de troupes répandus sur la *Moldau* & dans le voisinage de *Prague*, gardoient aussi pour lors leur ancienne position, pour protéger la *Bohème* de ce côté-là, & conserver la communication avec la *Lusace*.

L'Armée Prussienne étant entrée le 29. Avril dans la *Moravie*, a continué sa marche avec tant de célérité qu'elle est arrivée le 2. May près d'*Olmütz*. Il y avoit en-deça plusieurs détachemens Autrichiens, qui, à l'approche des Prussiens se sont repliés sur la Ville. Le Roi a laissé un Corps pour la bloquer, & a fait passer la *Morave* au reste de son Armée, pour pousser les opérations en avant. Ce passage s'est fait dans des Pontons à *Littau* & du côté de *Marisch-Neustadt*. Comme les Hussars Prussiens avoient précédé la marche, & s'étoient répandus dès les premiers-jours dans l'intérieur de la Province, les courtes qu'ils ont faites ont répandu l'allarme parmi les habitans; mais la marche du Maréchal Daun commence à les rassurer. La grosse artillerie qui avoit suivi l'Armée Prussienne à *Jagrensdorff*, est marchée de-là dans la *Moravie*; ce qui ne laisse aucun lieu de douter que le Roi n'ait dessein de s'en servir pour s'emparer de quelque poste tenable; On s'attend de l'apprendre bientôt. Le Maréchal Daun, qui doit avoir été joint présentement par un gros renfort venu de la *Bohème*, marchera en avant pour s'approcher de ce Prince, & le troubler dans ses opérations.

S'étant avancé de *Skalitz*, *Chotzen* & autres lieux

lieux y par une marche des plus diligentes, à *Leutomissel* sur la frontiere de *Moravie*, il a détaché le Général *Laudon* vers *Hohenstadt* sur la *Morave*, avec le Corps de troupes qui forme l'avant-garde de son Armée, & ce Corps est destiné à inquiéter les Prussiens par leur droite. Le Général de *Ville* en ayant un de Cavalerie à ses ordres est posté à *Prosnitz*, pour les inquiéter par leur gauche. Le Général *Jahnus* a pris, avec son Corps de troupes à la gauche de la *Morave*, une position au moyen de laquelle il interrompt la communication des Prussiens avec la *Haute-Silesie*. Le Quartier de ce Général est à *Schildberg*. Le Général *Daun* avoit encore le 18. May son Quartier-Général à *Leutomissel*; le Roi de Prusse gardoit aussi le sien pour lors dans le voisinage de *Littau*, & son Armée s'étendoit en partie de cet endroit jusqu'à *Kudevin*, & la Cavalerie cantonnoit dans les Villages des environs. Une partie de son Armée s'est mise ensuite en mouvement des environs de *Littau*, & est allé camper près de *Czelechowitz*. Sa Maj. Prussienne commande elle-même ce Corps, & son but paroît être d'entreprendre le siège d'*Olmutz*: elle n'a cependant encore rien tenté contre cette Place, où l'on avoit pris d'avance toutes les précautions nécessaires pour une bonne défense en cas d'attaque, & dont la Garnison a été renforcée par un Corps d'Infanterie que le Général de *Ville* y a fait entrer au premis avis de l'approche des Prussiens. On la compte présentement de huit à neuf mille hommes; ce qui rassure d'autant plus, qu'*Olmutz*, a actuellement pour Commandant le Baron de *Marshall*, Général d'Artillerie, dont l'habileté & l'expérience sont connus. On a

eu soin pendant la paix, d'en réparer les fortifications, & d'en mettre les écluses en état de former des inondations considérables lorsque le besoin le demanderoit. Elles ont été lâchées. D'ailleurs, les Magazins y sont abondamment remplis de vivres & de munitions de guerre. La promptitude avec laquelle on a retiré les provisions de la plupart des endroits où les Prussiens se sont avancés, fait croire que leur Armée aura de la peine à subsister en *Moravie*, quoiqu'ils y exigent à leur ordinaire de grosses contributions, d'autant plus que les Généraux de Laudon & Jahnus se portent à intercepter entièrement la communication avec la *Haute-Silesie*, & à empêcher par là les Prussiens d'en recevoir des subsistances.

Le Corps de ceux-ci, que commande le Lieutenant-Général de la Mothe-Fouqué & qui étoit dans le Comté de *Glatz*, est entré dans la *Moravie* & a joint la grande Armée. De là les différens Corps de troupes que le Maréchal Daun avoit laissés au commandement du Général Harsch, & qui s'étoient placés à *Königsgratz* après le départ du Maréchal, se sont aussi mis en marche, & l'ont joint aux environs de *Leutomissel*. Le Général de Ville s'est replié sur *Brinn*. Le Comte de Serbelloni, Général de Cavalerie, a transporté son Quartier-général de *Budin* à *Laun*; & l'Armée de l'Empire s'est mise en marche le 15. May des environs de *Bareith*, prenant sa route vers *Egra*, pour se joindre avec quelque apparence à ce Général, si elle ne reçoit pas des ordres qui lui feront peut-être rebrousser chemin.

ON a assemblé de tous côtés dans les environs de *Dresde*, une très grande quantité de vivres & de fourages pour le Corps de troupes qui est dans cet Electorat aux ordres du Prince Henri de Prusse, qui partit de *Dresde* le 3. de Mai. Il a pris son premier Quartier de Cantonnement à un Jardin du village de *Pläßen*, situé à une demie lieuë de distance de cette Ville, d'où il s'est rendu le 14. du côté de *Freyberg*, & y campe présentement. On fait monter ce Corps de troupes à 37 Baraillons & 45 Escadrons, mais l'on ignore au juste quelle est sa destination. Il paroît que son but est de couvrir la *Saxe* tant contre les troupes Autrichiennes, que contre celles de l'Empire. La Boulangerie, ce qui regarde l'Hôpital & la Caisse de guerre ont été envoyés auprès de ces troupes; mais leurs gros bagages & ceux du Prince ont été laissés en arriere. La grosse artillerie a été rangée le long de l'*Elbe*, dans la plaine qui est devant la Ville-neuve de *Dresde*. Elle consiste en 52 pièces de canon de différent calibre, & en 18 mortiers. Elle est pourvûë de chariots, des chevaux & de l'attirail nécessaires, pour être en état de suivre le Prince au premier ordre. Voilà les dispositions des Prussiens pour agir en *Saxe*, ou plutôt pour s'opposer à ce qui seroit tentrepris contre eux dans cet Electorat. Leurs exactions y continuënt. Après une Convention faite avec le Directoire de *Torgau* touchant les Vingtièmes, le Quartier de payement & les autres Impositions, il fut arrêté le 20. d'Avril que la Chambre de *Dresde* payeroit désormais de ses revenus un Million pour tout subside en certains termes. Ce qui étoit imposé

imposé auparavant doit être remis incessamment au Directoire sous l'exécution des menaces qui accompagnent les ordres donnés dans ces cas.

MECKLEMBOURG.

Aux craintes dont les habitans de ce Duché étoient saisis a succédé un changement assez favorable. Le Roi de Prusse, qui leur avoit demandé deux millions cinq cens mille écus de contribution, s'est relâché de 500 mille écus, & ensuite d'un million; desorte que les contributions du *Mecklembourg* ont par là été réduites à un million & demi d'écus qui ont été payés. Cette diminution a été suivie de l'évacuation totale du *Mecklembourg* par les Prussiens. Dès le 12. Avril ils avoient levé le blocus de *Schwerin*, & le 15. ils se sont retirés de *Rostock*, dont la garnison avoit été composée du Bataillon de Grenadiers de *Lehwald* & du Régiment de *Bulow*, qui se mirent en marche ce jour-là pour la *Pomeranie*, après que le Colonel de *Petetsdorff* qui y avoit commandé, eut fait rendre aux habitans leurs armes déposées dans l'Hôtel de Ville, eut fait remettre les Clefs aux Magistrats, & que la Milice Bourgeoise eut repris possession des portes.

Les Sujets de ce Duché comptent à présent de revoir bientôt leur Souverain qui s'étoit retiré à *Lubec*: & ceux de la *Pomeranie* de voir chez eux ce que la guerre amene avec elle, les Russiens, comme on l'apprend, s'en approchent. Ce seront ainsi des opérations à rapporter dans le premier Journal. La première Division d'un Corps de dix mille Suedois destiné à renforcer leur Armée dans cette Province, a mis à la voile de *Carlsroon* le 25. Avril pour se rendre à

Strals

des Princes &c. Juin 1758. 467

Sveralsund. Que ceci soit ajouté à l'article du Nord; & de plus, que le 27. du même mois les Ministres du Roi de *Suede* signèrent avec Mr. de Panin, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie à *Stockholm*, une Convention, par laquelle, au cas que l'Angleterre envoyât une Escadre dans la Mer Baltique, les Couronnes de *Suede* & de *Russie* s'engagent, la première à y avoir dix Vaisseaux de guerre & quatre Frégates, & la seconde quinze Vaisseaux de guerre & quatre Frégates. Il est de plus stipulé dans la Convention, que ces deux Escadres devront se réunir au premier avis que l'on recevra de l'arrivée des Vaisseaux de guerre Anglois dans la Mer Baltique.

Convention
entre la
Suede & la
Russie.

V I E N N E.

LE Corps de dix mille Saxons qui s'est soustrait au sort des autres troupes de cette Nation que le Roi de Prusse a obligées d'entrer à son service, a été engagé à celui de l'Impératrice-Reine & du Roi de France. Ces troupes ont défilé par Colonnes dans les environs de *Vienne*, où, à mesure qu'elles passaient, chaque Colonne a renouvelé son serment de fidélité à S. M. Polonoise, & a prêté un second serment par lequel elles promettent de remplir avec fidélité le service dans lequel elles sont engagées pour Leurs Majestés Impériale & Très-Christienne. Après quoi on leur faisoit prendre successivement la route de la *Haute-Autriche* pour aller joindre l'Armée de France commandée par le Comte de Clermont. Mais depuis l'événement de l'entrée des Prussiens dans la *Moravie*, & que la guerre y est portée, cette destination a été changée. On a fait revenir vers *Vienne* les Colonnes qui marchaient en avant, & faire halte à celles qui y arrivoient,

afin de former avec les troupes venus d'Italie, une Armée d'environ 25000 hommes qui campera à peu de distance de *Vienne*.

Il reste décidé que le Corps auxiliaire de troupes Françoises destiné pour passer en *Bohème* va se mettre en marche pour s'y rendre; & il reste décidé que le Prince de Soubise en aura le commandement. Mr. de Foulon, Commissaire Ordonnateur des Armées de France, qui a été chargé de regler avec la Cour l'arrangement des subsistances, est allé au-devant de ce Corps de troupes. L'Impératrice - Reine voulant lui témoigner sa satisfaction de la manière dont il a conduit la négociation qui étoit à ses soins, lui a fait présent, la veille de son départ, d'un diamant d'un prix considérable.

Des troupes legères Hongroises passent encore dans les environs de *Vienne*, allant aux Armées Impériales.

Tous les jours il y a de longues conférences à *Schönbrunn*, où Leurs Maj. Imp. se tiennent à présent. La Cour ayant fait proposer au Corps des Marchands & aux Communautés des Arts & des Métiers de *Vienne*, de lui avancer une somme de quatre millions de florins, pour subvenir aux dépenses de la guerre, ils sont d'abord convenus avec la Chambre des Finances des conditions auxquelles cette avance auroit lieu; ce qui a donné beaucoup de satisfaction à l'Impératrice - Reine, qui voit d'ailleurs avec tout contentement dans tous ses Etats, combien grand est l'empressement de ses sujets pour lui donner des marques de leur zèle.

Le séjour à *Vienne* de Resmi - Achmet - Effendi, Envoyé Extraordinaire du Grand Seigneur, doit se terminer dans peu. Il s'est borné jus-
qu'à

qu'à présent aux cérémonies de ses audiences: car, s'il a fait des ouvertures sur les affaires politiques, du moins l'on n'en connoit d'autres que d'avoir fait connoître, que le Sultan, son Maître, avoit appris avec satisfaction l'harmonie qui régnoit présentement entre cinq des plus grandes Puissances de l'Europe, telles que l'Impératrice-Reine, le Roi de France, l'Impératrice de Russie, le Roi de Suede, & le Roi de Pologne Electeur de Saxe; à quoi il a ajouté " Que le Grand Seigneur souhaitoit que
 „ leurs triomphes répondissent à la justice de leurs
 „ vûes, & que les avantages que chacune en retireroit égalassent la force & la solidité des moyens
 „ qui étoient mis actuellement en œuvre pour le
 „ soutien de cette alliance. „

Le Prince Albert de Brunswich-Bevern, Lieutenant-Général des Armées du Roi de Prusse, qui a été à *Vienne*, ainsi que nous l'avons marqué, a été échangé contre le Baron de Haller, qui est revêtu du même grade au service de l'Impératrice-Reine. De *Breslau* où il étoit allé après son échange, il s'est rendu directement à *Stettin* dont il est Gouverneur. Le Général Beck reste à rendre par le Roi de Prusse.

Quant au Marquis de Fraygne dont l'enlèvement de *Zerbst* a fait du bruit, & que les Prussiens ont conduit à la Citadelle de *Magdebourg*, il avoit trouvé le moyen de s'évader; mais il a été repris sur la route de *Zerbst*, & ramené le 7. Mai à cette Citadelle, où il est gardé beaucoup plus étroitement qu'il n'étoit.

R A T I S B O N N E.

LA Diette, qui a déjà fait plusieurs remises considérables à l'Armée de l'Empire, pour les dépenses des opérations militaires, en a fait encore une en dernier lieu de cent cinquante mille écus au Prince de Deux Ponts, pour être employée au même usage.

Le 25. Avril, le Ministre de l'Electeur de *Mayence* porta à la Dictature publique un nouveau Mémoire qui lui avoit été remis par le Baron de Ponickau, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, contenant une suite des griefs de Sa Maj. Polonoise contre le Roi de Prusse, & dont voici la teneur.

„ Depuis

„ Depuis l'invasion des troupes Prussiennes dans
 „ les Etats Electoraux du Roi, mon Maître, &
 „ même depuis la louable résolution prise par le
 „ Corps Germanique de lui accorder les secours
 „ qui lui étoient dûs en vertu de l'Alliance qui
 „ subsiste entre Lui & ses Hauts Co-Etats, Sa Maj.
 „ s'est vûe plus d'une fois obligée de leur exposer
 „ les oppressions excessives que sa Personne Sacrée,
 „ sa Famille & ses fideles Sujets & Etats ont conti-
 „ nué d'éprouver de jour en jour.

„ Vos Excellences ont vû tout récemment, par
 „ le Mémoire que j'ai eu l'honneur de leur présen-
 „ ter le 31. Janvier dernier, la vive peinture des
 „ griefs légitimes dont la multiplicité n'en a rendu
 „ le récit que trop ample, & lequel servoit de ré-
 „ ponse au Mémoire du Ministre de Brandebourg.
 „ Elles seront par conséquent moins surprises de
 „ voir aujourd'hui renouveler les plaintes que Sa
 „ Maj. se trouve obligée de faire porter à Vos Ex-
 „ cellences, sur la continuation de l'usurpation de
 „ ses Etats Electoraux.

„ Ce n'est que par une suite des exactions précé-
 „ dentes, que l'on croit être en droit actuellement
 „ d'exiger la somme de 286 mille 875 écus 17 Gro-
 „ sches, pour le résidu des contributions en grains
 „ & en fourrages imposées l'année dernière, & qui,
 „ malgré les Exécutions, n'ont pû être fournies,
 „ après même que les Magazins des troupes Prus-
 „ siennes en étoient remplis.

„ On ne doit envisager de même que comme un
 „ sûreroit de preuves de la fausseté de l'assertion
 „ des Prussiens, ce qu'ils avancent, qu'on n'a point
 „ exigé en Saxe de nouvelles contributions au-delà des
 „ Droits ordinaires. Il n'y a, pour être convaincu
 „ du contraire, qu'à se rappeler ce qui s'est passé
 „ à *Leipsig* l'année précédente. Cette infortunée
 „ Ville, après avoir acquitté au mois d'Octobre, le
 „ payement des sommes auxquelles elle étoit taxée,
 „ & après l'assurance positive qu'on lui avoit don-
 „ née, qu'elle seroit exempte de toutes contribu-
 „ tions ultérieures, n'en fut pas moins taxée de
 „ nouveau à 800 mille écus. Malgré toute l'impof-
 „ sibilité où se trouvoient les habitans de fournir

35 la somme, le Magistrat fut détenu aux arrêts à
35 l'Hôtel de Ville, & surchargé des fraix d'exécution,
35 sans oublier les 14 mille écus de Douceurs
35 que le petit nombre des Marchands Italiens qui
35 sont dans cette Ville dut payer en particulier pour
35 les Quartiers d'hiver du premier Bataillon des
35 Gardes du Corps du Roi de Prusse.

35 *Dresde*, cette Capitale n'a pas n'éprouvé un
35 sort moins rigoureux, ni moins injuste. Quoique
35 pendant la guerre, il lui en ait déjà coûté plus
35 de deux millions d'écus pour les nombreux quartiers
35 de troupes & pour d'autres fournitures exorbitantes,
35 & quoiqu'elle ait encore payé comptant la somme de cinquante mille écus, on n'a pas
35 laissé cependant de lui imposer en dernier lieu
35 une contribution de cinq-cens mille, beaucoup au
35 dessus de ses forces.

35 Pour surabondance de preuves contre ce qui
35 est avancé par les Prussiens, on peut alléguer la
35 convocation que le Directoire de *Torgau* fit des
35 Etats de toutes les Provinces de *Saxe* à *Leypsig*.
35 On leur y proposa d'entreprendre la régie des revenus
35 de l'Electorat, quoique la plupart des Provinces
35 fussent totalement épuisées d'argent, afin
35 de les obliger par-là, suivant la première demande,
35 de donner quatre millions & demi d'écus,
35 qui ont ensuite été réduits à 4 millions, non compris
35 les revenus des Domaines. Pour prévenir de plus
35 grands maux, les Etats offrirent d'abord trois
35 millions, & firent une seconde offre de 4 millions,
35 mais toujours sous la condition, qu'on leur
35 accorderoit le tems nécessaire pour ce paiement;
35 qu'on renonceroit à toutes les contributions
35 précédentes; que le Pays seroit désormais exempt
35 d'exactions particulières, & qu'on donneroit
35 à cet égard des sûretés convenables. Cependant,
35 quelque justes & raisonnables que fussent ces
35 demandes, on a refusé ouvertement d'y consentir.
35 Le Directoire de Guerre de l'Armée Prussienne
35 a continué d'en agir toujours de la même façon;
35 & outre le paiement des 54 & demi de la redevance
35 dite *Quatember*, que l'on payoit jus-
35 qu'alors en *Saxe*, il a encore exigé 12 Grosches

„ de chaque *Stock*, comme le prouvent les Pièces
„ Justificatives ,

On reçut le 26. du même mois à la Dictature ,
un autre Mémoire de la part du Landgrave de Hesse-
Cassel , dans lequel S. A. Sér. se plaint du compor-
tement des François dans le Landgraviat de Hesse &
le Comté de Hanau , & de la conduite qu'ils tien-
nent encore actuellement dans ce Comté. Ce Mé-
moire qui est fort étendu , se trouve accompagné
de 97 Pièces servant de preuves aux voyes de fait
dont il y est parlé , & il doit être suivi d'une liste
des dommages causés à ces Pays. Le Landgrave le
finit par supplier l'Assemblée des Etats de l'Em-
pire , de vouloir bien appuyer les représentations
faites à l'Empereur au nom du Corps Germanique ,
touchant ces oppressions , & de lui procurer l'affi-
sistance que l'on doit accorder à un Allié de l'Empire .
avec la réparation de toutes les pertes souffertes , &
des suretés pour l'avenir. On verra donc si la con-
duite que ce Prince a tenué jusqu'à présent en se ran-
geant & persistant dans le parti qui favorise les des-
seins du Roi de Prusse & de ses Alliés , lui mérite
bien cette assistance , cette réparation & ces suretés.

*L'Article des Naissances , des Mariages & des
Morts de Personnes Illustres , pour un autre mois.*

LE Sieur HUBERT RAISON , Négociant à Toul ,
Ville de France , enclavé dans la Lorraine , fait
part au Public , qu'il a établi un Magasin d'Eaux
minerales étrangères qu'il tire des sources mêmes &
dont il a les Certificats.

Il établit les Eaux de *Spa-Pouhon* à 16 sols la
Bouteille.

Les Eaux de *Selters* à 15 sols la Cruche.

Les Eaux ameres de *Sedlitz* à 3. livres 5 sols le
Flacon , avec une once de véritable sel de Sedlitz.

Le tout au cours de France. Il est à même de
faire tenir lesdites Eaux minerales en quel lieu qui
l'on puisse les souhaiter.

F I N.